



Rapport annuel de gestion
2007-2008

Ministère du Conseil exécutif

Québec 

Rapport annuel de gestion
2007-2008

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-54333-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-54334-3 (PDF)
ISSN 1709-6227

© Gouvernement du Québec, 2008



Imprimé sur du papier contenant
100 % de fibres recyclées
postconsommation.

Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2007-2008. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal line extending to the left.

Jean Charest

Québec, novembre 2008

Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien à la prise de décision et la gouverne de l'État, la jeunesse, les affaires intergouvernementales canadiennes et la francophonie canadienne, les affaires autochtones, la réforme des institutions démocratiques, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il fait état des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, dans la *Déclaration de services aux citoyens* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008*. Il rend compte des autres exigences que doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La Direction de la vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation, dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Bibeau', written in a cursive style.

Gérard Bibeau

Québec, novembre 2008

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif	7
Rapport de validation de la vérification interne	9
Introduction	11
Présentation générale.....	13
Sommaire des principaux résultats	17
Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2005-2008</i> et le <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008</i> du ministère du Conseil exécutif.....	23
Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs	25
Orientation 2 Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise.....	41
Orientation 3 Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens.....	47
Orientation 4 Renforcer la francophonie canadienne	55
Orientation 5 Accompagner le développement des nations autochtones.....	61
Orientation 6 Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.....	71
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère du Conseil exécutif.....	75
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif	77
Les ressources humaines	79
Les ressources financières.....	81
Les ressources informationnelles	84
Section 4 – Autres exigences.....	85
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels.....	87
Allégement réglementaire et administratif.....	88
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec	89
Accès à l'égalité en emploi	92
Développement durable et changements climatiques	96
Emploi et qualité de la langue française	98
Annexes	99
Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2008	99
Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre et au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information au 31 mars 2008	103
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2008.....	105

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les résultats du *Plan stratégique 2005-2008* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2008.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en novembre 2008, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gérard Bibeau
Secrétaire général

André Brochu
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

Jocelin Dumas
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat des comités ministériels de coordination
Secrétaire adjoint au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel par intérim

André Fortier
Secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Camille Horth
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

André Maltais
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Danièle Montminy
Secrétaire générale associée à la législation

Marie Claire Ouellet
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Ouellet
Secrétaire général associé aux priorités et aux projets stratégiques

Yves Pleau
Secrétaire général associé auprès du secrétaire général

Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe à la jeunesse

Suzanne Giguère
Secrétaire adjointe au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et au Comité ministériel du développement des régions

Alain Lauzier
Secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Pierre Reid
Greffier adjoint

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Ubaldo Gagné
Directeur général de l'administration

Suzanne Moffet
Directrice du Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Gérard Bibeau
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que les annexes 1 et 3 du *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre mandat a été effectué conformément aux cadres de références généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les explications contenus dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que les annexes 1 et 3 du *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Hélène Caouette, MBA
Responsable de la vérification
interne

Lucie Robitaille, CA
Vérificatrice interne, chargée
de projet

Québec, novembre 2008

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, pour chacune des six orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008*.
- La **deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- La **quatrième section** fait référence au suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport comprend par ailleurs, en annexe et au 31 mars 2008, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre et au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Le ministère du Conseil exécutif exerce ainsi principalement des fonctions de gouverne et de coordination. Il n'offre qu'exceptionnellement des services directs à la population. On comprendra ainsi que les indicateurs mesurant les résultats obtenus soient davantage de nature factuelle et qualitative.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif est double :

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement.
- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général est soutenu par le Secrétariat général et le Greffe du Conseil exécutif. Le Secrétariat général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le Greffe du Conseil exécutif traite des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres et s'occupe de leur conservation après l'adoption.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques,
- le Secrétariat à la législation,
- le Secrétariat des comités ministériels de coordination, lui-même composé du Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et du Comité ministériel du développement des régions,
- le Secrétariat à la communication gouvernementale,
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.

- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères dans l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère également les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère du Conseil exécutif sont soutenus par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère

Orientation 1		
Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une vision et des priorités partagées		
Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité	Soutien dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales; fonction de secrétariat des comités ministériels permanents.	p. 25
Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités	Soutien aux initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques; reconnaissance de citoyens par le truchement de l'Ordre national du Québec.	p. 25
Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations	Au 31 mars 2007, l'ensemble des mandats énoncés lors du Forum des générations étaient remplis.	p. 26
Axe d'intervention : Une cohérence et une coordination efficace de l'action		
S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales	Soutien aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation, et des comités ministériels permanents; participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par quatre groupes de travail mis en place par le gouvernement.	p. 27
Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables	Poursuite de la mise en œuvre du processus décisionnel visant à évaluer les implications financières des mesures proposées et leur adéquation avec les besoins déterminés.	p. 28
Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement	Suivi des priorités et des dossiers stratégiques; responsabilité en matière de planification stratégique des ministères; gestion du réseau de veille.	p. 28
Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale	Renforcement de la gestion, de la coordination et de la cohérence des communications gouvernementales.	p. 30
Axe d'intervention : Une mobilisation pour transformer l'État		
Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État	Soutien aux initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques ou sur des initiatives visant la transformation de l'État.	p. 32
Contribuer à la modernisation de l'État	Accent sur la modernisation de l'État dans les communications du secrétaire général; contribution à l'implantation du gouvernement en ligne.	p. 32
Améliorer encore davantage la gouvernance des sociétés d'État	Application de la politique sur la gouvernance des sociétés d'État; accompagnement en gouvernance offert aux membres de sociétés d'État et d'organismes.	p. 33
Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises	Mise en œuvre de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif; coordination interministérielle et activités de veille.	p. 34
Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines	Amorce de la planification pluriannuelle de la main-d'œuvre du ministère pour les années 2007-2010; développement des ressources humaines.	p. 35

Orientation 1		
Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante		
Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales	Activités de formation et rencontres ciblées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur.	p. 37
Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État	Organisation de sessions d'accueil; programme de mentorat; application du plan de relève; organisation de groupes de travail sur des thèmes précis.	p. 37
Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité	Adoption par la quasi-totalité des organismes visés d'un code d'éthique et de déontologie; traitement des questions liées à l'éthique et à la déontologie; sessions de formation et de sensibilisation.	p. 38
Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur	Légère progression de la représentation féminine; légère diminution de la représentation des groupes cibles.	p. 39

Orientation 2		
Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009¹		
Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée	Mise en œuvre de la <i>Stratégie d'action jeunesse 2006-2009</i> .	p. 41
Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions	Mise en œuvre des mesures de la <i>Stratégie d'action jeunesse 2006-2009</i> ; signature de 145 ententes de partenariat (19 millions de dollars).	p. 42
Axe d'intervention : Le portail jeunesse « Espace J »		
S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés	Poursuite de la Phase II du portail « Espace J ».	p. 43
Axe d'intervention : Le défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé	Mise en œuvre du <i>Défi de l'entrepreneuriat jeunesse</i> bonifié dans le cadre de la <i>Stratégie d'action jeunesse 2006-2009</i> ; réalisation d'activités de promotion et de formation auprès des jeunes et des personnes concernées.	p. 44

¹ La stratégie ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

Orientation 3
Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada	Coordination avec les ministères sectoriels; participation à 106 réunions intergouvernementales; assistance et conseil au premier ministre pour quatre rencontres du Conseil de la fédération et une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres.	p. 47
Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires	Négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 120 ententes.	p. 48
Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun	Responsabilités liées au commerce interprovincial maintenant assumées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.	p. 49
Axe d'intervention : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle		
Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien	Participation à des conférences et colloques sur des enjeux fondamentaux pour le Québec; nouveau programme pour alimenter les réflexions relatives à l'évolution du fédéralisme canadien.	p. 50
Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien	Activité de veille concernant des politiques et des projets de loi fédéraux; participation au suivi des enjeux frontaliers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec; participation à l'examen de questions intéressant les communautés autochtones.	p. 51
Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel	Suivi des travaux en cours à Ottawa susceptibles de comporter des incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles.	p. 51
Axe d'intervention : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec		
Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal	À la suite du règlement partiel de la problématique de déséquilibre fiscal par la réforme du programme de péréquation (volet horizontal), poursuite des efforts sur la question du déséquilibre fiscal vertical.	p. 52
Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières	Appui aux ministères sectoriels dans la négociation d'ententes avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux.	p. 52
Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération	Soutien à la participation du Québec au Conseil de la fédération; préparation des réunions de Toronto, Moncton, Ottawa et Vancouver.	p. 53

Orientation 4		
Renforcer la francophonie canadienne		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français		
Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes	Soutien de près de 2,4 millions de dollars pour la réalisation de 296 projets; mise en œuvre des dix initiatives identifiées par le Plan d'action en matière de francophonie canadienne.	p. 55
Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois	Mise en œuvre du rapport approuvé par la Conférence ministérielle d'Ottawa d'octobre 2006; poursuite des efforts visant la signature d'ententes bilatérales de coopération en matière de francophonie avec les provinces et territoires.	p. 58
Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale	Mise en place du Centre de la francophonie des Amériques.	p. 59

Orientation 5		
Accompagner le développement des nations autochtones		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones		
Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations	Suivi du Forum socioéconomique des Premières Nations; tenue de la rencontre Katimajit à Kuujuaq.	p. 61
Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Actions entreprises pour accroître le dialogue et améliorer l'écoute et les efforts de rapprochement.	p. 62
Axe d'intervention : Des droits à clarifier		
Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale	Poursuite des discussions avec les communautés qui ont souhaité de telles discussions.	p. 64
Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux	Négociation avec les communautés autochtones.	p. 65
Axe d'intervention : Des actions gouvernementales coordonnées		
Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus	Échanges sur certaines thématiques prévues dans l'engagement politique mutuel.	p. 66
Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement	Négociations avec les Cris; mise en œuvre d'ententes avec la nation inuite; nouvelles ententes de développement.	p. 66
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises	Depuis la création du Fonds d'initiatives autochtones, acceptation de 65 projets (13,5 millions de dollars).	p. 69
Axe d'intervention : Une meilleure information aux citoyens		
Informar la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Activités de communication visant à faire connaître les dossiers de la négociation.	p. 70

Orientation 6
Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques		
Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative	Soutien aux travaux parlementaires relatifs aux projets de loi n° 43 et n° 69; publication du rapport du Directeur général des élections.	p. 71
Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés	Déclaration ministérielle et dépôt d'un projet de réforme parlementaire par le ministre responsable de la Réforme parlementaire.	p. 72
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels		
Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels	Poursuite des démarches d'élaboration et d'approbation du <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</i> ; élaboration d'un guide de référence pour les organismes publics.	p. 73
Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes	Avis aux instances décisionnelles du gouvernement et aux ministères et organismes; soutien aux activités du réseau gouvernemental des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.	p. 74
Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels	Poursuite du travail d'analyse et de soutien.	p. 74

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif, déposé au printemps 2005, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période². C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans les *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008*³.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2007-2008 par le ministère du Conseil exécutif en regard des objectifs poursuivis dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations du plan stratégique, soit :

- agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs;
- créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise;
- défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens;
- renforcer la francophonie canadienne;
- accompagner le développement des nations autochtones;
- contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.

² Voir www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan_strategique_2005-2008.pdf

³ Consulter http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/budget/07-08/Volume_III.pdf

Orientation 1

Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette première orientation a conduit à la formulation de quatre axes d'intervention puis de seize objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une vision et des priorités partagées

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Initiatives de discussion avec les citoyens (nature et impact)

OBJECTIF : Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales à l'occasion de l'ouverture de la 38^e législature et lors des sessions parlementaires de l'automne 2007 et de l'hiver 2008. À cette fin, le ministère a accompagné l'exercice de détermination des priorités du gouvernement.

Le ministère assume le secrétariat des comités ministériels permanents, dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres et ayant trait au développement social, éducatif et culturel, à la prospérité économique et au développement durable, ainsi qu'au développement des régions. Le ministère a ainsi accompagné la définition et la mise en œuvre de nombreuses initiatives reliées aux travaux de ces comités.

OBJECTIF : Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités

RÉSULTATS :

Le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu des politiques en cours d'élaboration.

Le ministère a soutenu les travaux de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval et de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

En assurant la permanence de l'Ordre national du Québec et en soutenant le Conseil de l'Ordre, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens qui se distinguent par leurs actions et leurs initiatives. Le ministère est responsable, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Ordre national du Québec, de la promotion et du développement de l'institution honorifique très prestigieuse qu'est l'Ordre national du Québec.

- Pour ce qui est du cycle de nominations québécoises 2007, toutes les échéances du calendrier officiel ont été respectées. En mai 2007, 33 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental, à la suite de l'analyse des candidatures – au nombre de 207 – effectuée par le Conseil de l'Ordre durant le premier trimestre de 2007. Les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes. Cette cérémonie a eu lieu le 20 juin 2007 à l'Hôtel du Parlement.
- En ce qui concerne le cycle de nominations québécoises 2008, un appel public de candidatures a été lancé en septembre 2007. Cet appel s'est terminé à la mi-novembre. Pendant le premier trimestre 2008, le Conseil a analysé 199 candidatures au total, dans les délais prévus au calendrier officiel.
- Pour l'ensemble de l'année budgétaire 2007-2008, quatre nominations étrangères ont été décrétées par le premier ministre, avec le concours du Secrétariat de l'Ordre. Les nominations étrangères n'obéissent pas à un calendrier fixe et sont effectuées de manière discontinue.
- En octobre 2007, il a été procédé au vote annuel d'élection des membres du Conseil de l'Ordre, sous la coordination du Secrétariat de l'Ordre et la présidence d'élection du secrétaire général du gouvernement. Les votants, soit les décorés de l'Ordre, ont élu un nouveau membre et réélu deux membres pour un mandat de trois ans.
- La démarche visant à accroître la notoriété et la visibilité de l'Ordre national du Québec, amorcée en 2005, s'est encore poursuivie, de nouvelles activités ou initiatives s'étant ajoutées aux anciennes. Il a notamment été créé la série de douze soirées-spectacles intitulée *Le Grenier de l'histoire SSQ : les grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*, s'échelonnant d'octobre 2007 à novembre 2008 et réalisée grâce à un partenariat du Secrétariat de l'Ordre avec la Commission de la capitale nationale, la Société du 400^e de Québec, la Société du Palais Montcalm et SSQ Groupe financier. Quatre soirées-spectacles ont été proposées pendant l'année budgétaire 2007-2008, au cours desquelles un membre de l'Ordre a présenté, au Palais Montcalm de Québec, le personnage de l'histoire du Québec qui l'a le plus marqué au cours de sa vie.

OBJECTIF : Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations

RÉSULTATS :

Trente mandats avaient été formulés lors du Forum des générations, tenu du 12 au 14 octobre 2004. Au 31 mars 2007, l'ensemble des mandats énoncés lors du Forum des générations étaient remplis.

Le suivi du Forum des générations et des mandats qui en étaient issus a été effectué avec la collaboration des répondants nommés dans chacun des ministères et organismes concernés. Le ministère a soutenu l'adjoint parlementaire du premier ministre dans la coordination globale de ce suivi.

AXE D'INTERVENTION : Une cohérence et une coordination efficace de l'action

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Mesure de la perception des messages gouvernementaux

OBJECTIF : S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a assuré la cohérence des politiques avec les priorités gouvernementales en soutenant les travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le ministère a traité les mémoires et assuré la prise des décrets. Le traitement des mémoires inclut les avis émis par les secrétariats des comités ministériels, ainsi que les demandes d'avis transmises aux ministères et organismes. Le ministère a collaboré à la tenue des séances du Conseil des ministres et rédigé les décisions à l'égard des mémoires et projets de décret.

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation, qui a tenu 18 réunions et rendu 79 décisions. Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen de 72 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à 7 projets de loi déjà présentés et à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le ministère a appuyé dans leurs travaux le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le Comité ministériel du développement des régions. En 2007-2008, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 45 réunions, donnant lieu à la formulation de 220 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 33 réunions et formulé 134 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel du développement des régions a tenu 3 réunions et formulé 8 recommandations.

Le ministère a par ailleurs participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères. On peut mentionner notamment à cet égard :

- Le document de consultation sur la Stratégie minérale du Québec (*Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*);
- Le Plan québécois des infrastructures (*Des fondations pour réussir*);
- L'élaboration de la réponse gouvernementale au Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés (*Préparons l'avenir avec nos aînés*);
- Le Pacte pour l'emploi (*Le Québec de toutes ses forces*).

Le ministère a soutenu les réflexions engagées par quatre groupes de travail mis en place par le gouvernement :

- Le Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (*À armes égales*);
- Le Groupe de travail sur la tarification des services publics (*Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble*);
- Le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises (*L'investissement au Québec : on est pour*);
- Le Groupe de travail sur le financement du système de santé (*En avoir pour notre argent*).

OBJECTIF : Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du processus décisionnel défini par le Conseil des ministres afin de bien évaluer les implications financières des mesures proposées et de vérifier leur adéquation avec les besoins déterminés. Dans son soutien aux travaux du Conseil des ministres, le ministère a ainsi fait en sorte que les programmes et services gouvernementaux répondent aux besoins de la collectivité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

OBJECTIF : Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement

RÉSULTATS :

Le ministère a procédé au suivi des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement. Le ministère a collaboré avec différents ministères et organismes afin d'assurer le traitement de certains de ces dossiers stratégiques. De façon continue, le ministère fournit au premier ministre une documentation permettant de suivre la mise en œuvre des priorités et des dossiers stratégiques, dans l'ensemble du Québec comme dans chacune des régions, ainsi que de dresser un bilan de l'action gouvernementale.

Pour les dossiers liés aux questions démographiques, le ministère a poursuivi la préparation du rapport sur l'ensemble des actions engagées par les ministères et organismes. Le ministère a effectué un suivi du dossier démographique à l'étranger. Le ministère a par ailleurs assumé la coprésidence de la Commission sur les enjeux démographiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada⁴.

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de la planification stratégique des ministères, organismes et sociétés d'État.

⁴ Voir ci-après, page 89.

- Afin de s'assurer de la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales dans les plans stratégiques, le ministère a organisé 11 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants des ministères, organismes et sociétés d'État.
- Ces rencontres ont conduit à l'approbation par le gouvernement et au dépôt de 6 plans stratégiques à l'Assemblée nationale à l'automne 2007 et à l'hiver 2008, les 15 novembre, 13 décembre, 18 décembre (deux plans) et 19 décembre 2007, ainsi que le 20 mars 2008.
- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles, le ministère a développé et mis en ligne un site dédié à la théorie et à la pratique en planification stratégique. Ce site constitue un outil de référence destiné aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques et de leur organisation, et donne un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public. Depuis sa mise en ligne le 19 novembre 2007, le site a été consulté à 1 072 reprises.

Afin de renforcer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- À l'automne 2007, le ministère s'est doté d'un portail refondu de veille stratégique. Plus convivial, ce portail constitue un carrefour de la veille gouvernementale où il est possible d'accéder à une banque d'information apportant des renseignements additionnels sur la veille stratégique.
- Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques compte 455 veilleurs. En 2007-2008, ceux-ci ont consulté le portail à 16 450 reprises.
- Trois numéros du bulletin de veille *Prospective* ont été édités. Ils ont été distribués à environ 1 100 lecteurs.
- Cinq bulletins de veille stratégique ministérielle et 57 documents relatifs aux priorités ministérielles ont été produits et acheminés aux autorités du ministère.
- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et organismes et d'assurer la formation, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a conçu et animé des activités ciblées en lien avec les orientations gouvernementales. Un total de 103 personnes y ont participé. Le réseau a également organisé deux petits-déjeuners conférences qui ont accueilli 94 participants.
- En mars 2008, la responsable du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a été invitée au *Colloque Européen d'Intelligence Économique – « Approche comparée des pratiques : tendances et évolutions »* tenu à Lisbonne. À cette occasion, une présentation du réseau et de ses activités a été effectuée devant des experts internationaux en veille stratégique.

OBJECTIF : Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale

RÉSULTATS :

En réorganisant ses communications, en 2006, le gouvernement du Québec reconnaissait que celles-ci représentent une fonction essentielle de l'administration publique et qu'elles jouent un rôle stratégique dans la poursuite de ses orientations, notamment pour véhiculer son action auprès des citoyens.

Cette réorganisation a permis de regrouper un certain nombre de communicateurs des 22 directions des communications, afin d'améliorer l'alignement stratégique des communications autour des priorités gouvernementales. Elle a également mené à la création de missions ainsi que d'équipes-projets liées aux dossiers prioritaires de communication.

Les efforts consentis en 2007-2008 ont permis de renforcer la gestion, la coordination et la cohérence des communications gouvernementales.

Par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le ministère du Conseil exécutif s'assure que les ministères mettent leur savoir-faire et leurs ressources en commun, afin de maximiser la portée des activités de communication gouvernementale et les investissements publics dans ce domaine. Le Secrétariat coordonne également les activités qui nécessitent la participation de plusieurs ministères et organismes.

De plus, le Secrétariat conseille le cabinet du premier ministre et les divers secrétariats relativement à la communication gouvernementale. Il organise également des sommets, des forums de grande envergure et de larges consultations publiques. Son service de rétroinformation effectue la veille médiatique et l'analyse des médias.

Sur une provision totale de 23,5 millions de dollars, un montant de 22,2 millions de dollars a été dépensé en 2007-2008 pour la réalisation de diverses activités de communication, ainsi que pour la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation jugées prioritaires, notamment celles qui ont eu pour objets :

- la promotion des saines habitudes de vie (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport);
- la promotion touristique (ministère du Tourisme);
- la sensibilisation à la sécurité routière (ministère des Transports);
- la formation professionnelle et technique (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- la lutte contre les agressions sexuelles (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine);
- la promotion de la langue française (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine);
- la lutte contre la violence conjugale (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine);
- la sensibilisation à l'emploi (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- le bon usage des médicaments (ministère de la Santé et des Services sociaux);

- la prévention des infections transmises sexuellement (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- la sensibilisation à la contribution des aînés (ministère de la Famille et des Aînés).

En 2007-2008, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un premier exercice annuel de planification en fonction des nouvelles orientations de la communication gouvernementale;
- analysé 218 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 1 045 projets de communication, afin d'y établir la participation gouvernementale;
- consolidé les outils de gestion devant favoriser la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale, soit l'agenda en ligne et divers calendriers de coordination et de gestion;
- siégé à divers comités et groupes de travail gouvernementaux (fêtes du 400^e, tables de coordination des festivals et grands événements);
- supervisé la présence gouvernementale et l'exploitation des commandites lors de la tenue de 22 activités publiques : salons, congrès, festivals;
- accentué son rôle-conseil auprès des directions des communications en participant aux processus de sélection des agences de publicité et à la réalisation des grandes campagnes gouvernementales;
- coordonné la participation gouvernementale à plusieurs projets et événements spéciaux (fêtes du 400^e, campagne *Des fondations pour réussir*, Dictée des Amériques, promotion des camps de vacances, campagne de valorisation du savoir universitaire);
- participé aux travaux des équipes-projets en vue de la conception des plans gouvernementaux de communication liés aux dossiers prioritaires : sur la violence, la forêt, les saines habitudes de vie, le nouvel espace économique du Québec, l'énergie, le développement durable.

AXE D'INTERVENTION : Une mobilisation pour transformer l'État

Indicateurs :

- Initiatives de discussions sur la transformation de l'État avec les leaders socioéconomiques et la population (nature et implication)
- Participation au plan de modernisation (nature et implication)
- Modifications apportées à la gouverne des sociétés d'État (nature et implication)
- Allègement apporté au fardeau réglementaire (nature et implication)
- Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (objectifs et mise en œuvre)

OBJECTIF : Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État

RÉSULTATS :

Tel qu'indiqué précédemment⁵, le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques ou sur des initiatives visant la transformation de l'État, telles les consultations sur la Stratégie minérale du Québec et sur les conditions de vie des aînés. Le ministère a soutenu les réflexions engagées par quatre groupes de travail mis en place par le gouvernement afin de formuler des recommandations concernant les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, la tarification des services publics, l'investissement des entreprises et le financement du système de santé.

OBJECTIF : Contribuer à la modernisation de l'État

RÉSULTATS :

Lors de ses communications avec la haute fonction publique, le secrétaire général a mis l'accent sur les enjeux liés à la modernisation de l'État.

Le ministère a contribué à l'implantation du gouvernement en ligne.

- Depuis le 7 décembre 2006, les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein bénéficient d'un site Web sécurisé, spécialement conçu à leur intention, et accessible en tout temps. Cette source d'information utile à l'exercice de leurs fonctions est mise à jour de façon continue.

En septembre 2007, un module de gestion des activités offertes aux titulaires d'un emploi supérieur a été intégré au site Web leur permettant, notamment, de s'inscrire en ligne d'un simple clic. Il en résulte une efficacité accrue se traduisant par des gains en temps considérables pour le ministère et sa clientèle. Ce mode de communication facilite grandement le partage des renseignements entre le ministère et la haute direction des ministères et organismes.

⁵ Voir ci-dessus, pages 27 et 28.

OBJECTIF : Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État

RÉSULTATS :

À la suite de la publication, au printemps 2006, de l'Énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, le ministère avait participé au développement, à la rédaction et au dépôt d'un projet de loi adopté en décembre 2006 par l'Assemblée nationale et s'appliquant à sept grandes sociétés à caractère financier et commercial.

Les échanges se sont poursuivis avec les dix-sept autres sociétés visées par l'Énoncé de politique et les autorités de leurs ministères d'appartenance, en vue de proposer des amendements législatifs similaires dans leurs lois constitutives. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le ministère des Finances. Au 31 mars 2008, les lois constitutives de 17 des 24 sociétés visées ont été amendées conformément à l'Énoncé de politique. Les autres projets de loi modifiant les lois constitutives de la majorité des autres organismes visés par l'Énoncé de politique ont depuis franchi diverses étapes du processus législatif.

En 2007-2008, le ministère a poursuivi son association avec le Collège des administrateurs de sociétés et l'École nationale d'administration publique pour offrir aux membres de sociétés d'État et d'organismes publics un accompagnement en gouvernance.

- En 2007-2008, un certain nombre de nouveaux membres de conseils d'administration de sociétés d'État et d'organismes publics ont bénéficié de la formation offerte par le Collège des administrateurs de sociétés.
- Grâce à une collaboration du Collège des administrateurs de sociétés, de l'École nationale d'administration publique et de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées, trois cours d'une journée ont été conçus à l'intention des personnes siégeant au sein de l'un ou l'autre des trois comités du conseil d'administration prévus à la loi, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique.

Une consultation a été tenue auprès des sociétés d'État visées par les nouvelles règles de gouvernance, en vue de préparer un projet de politique visant à encadrer la notion d'indépendance des administrateurs.

Une politique visant à s'assurer de la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration a été adoptée par le Conseil des ministres le 19 décembre 2007. Cette politique comporte comme objectif que la parité soit atteinte au plus tard le 14 décembre 2011. Au 31 mars 2008, la représentation des femmes atteignait 39,7 % dans les 24 sociétés visées par la politique.

OBJECTIF : Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises

RÉSULTATS :

Le ministère est responsable du dossier de l'allégement réglementaire et administratif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable. Au cours de l'exercice 2007-2008, le ministère a principalement assuré la coordination de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif, et le suivi du Plan d'action gouvernemental intitulé *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*, et de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif. Le rapport publié en mars 2008 a fait le point sur les travaux réalisés.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*, les objectifs poursuivis sont en bonne voie de parachèvement. Parmi les principales réalisations recensées sur ce point dans le rapport, il faut souligner :

- l'implantation d'un guichet unique des entrepreneurs en construction à l'intérieur du portail gouvernemental de services – Espace entreprises;
- le jumelage de la déclaration annuelle au Registre des entreprises et de la déclaration annuelle de revenus;
- l'amendement de cinq lois afin d'uniformiser la définition de « masse salariale » et autres définitions connexes liées aux retenues à la source et aux cotisations de l'employeur;
- l'intégration des préoccupations gouvernementales dans la planification stratégique.

Conformément à l'article 13 de la Politique, les ministères et les organismes gouvernementaux ont tenu compte de la volonté du gouvernement d'alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises dans leur plan stratégique 2005-2008. L'analyse des rapports annuels de gestion 2005-2006 des ministères et organismes gouvernementaux révèle que la mise en œuvre des engagements pris par ces ministères et organismes est bien amorcée.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*), la Politique gouvernementale établit trois types d'obligations graduées selon l'impact du coût sur les entreprises.

- Les ministères et organismes doivent obligatoirement remplir une déclaration d'impact réglementaire si les impacts de leur projet sur les entreprises sont évalués entre 1 million de dollars et 10 millions de dollars. Selon le rapport publié en mars 2008, la réalisation des déclarations d'impact réglementaire a été effectuée dans six des huit projets assujettis à cette obligation.
- Les ministères et organismes doivent effectuer une analyse d'impact réglementaire si ces impacts sont évalués à plus de 10 millions de dollars. Les analyses d'impact réglementaire ont été menées dans 14 des 18 projets visés par cette obligation.
- Les ministères et organismes doivent prévoir un mécanisme d'évaluation et de révision dans un délai maximal de cinq ans après son entrée en vigueur, si ces impacts sont évalués à plus

de 10 millions de dollars. Cinq des 18 projets visés prévoyaient un mécanisme d'évaluation ou de révision quinquennal.

Le ministère a de plus procédé à des activités de coordination interministérielle et de coopération intergouvernementale.

- En 2007-2008, le ministère a tenu une rencontre du groupe des répondants gouvernementaux en allégement réglementaire, formé de représentants de 17 ministères et de 20 organismes. Cette rencontre a notamment permis de préciser l'état d'avancement des dossiers en cours en matière d'allégement réglementaire et administratif au gouvernement.
- Toujours en 2007-2008, le ministère a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation, plus spécifiquement sur la mise au point de principes de bonne réglementation susceptibles de guider les administrations gouvernementales et sur le développement d'un programme modèle pour la réalisation d'analyses des impacts économiques des projets de réglementation. Deux rencontres du Groupe de travail ont eu lieu, en mai et octobre 2007. La rencontre d'octobre s'est tenue à Québec et a été organisée par le ministère en collaboration avec des homologues du gouvernement fédéral.
- Le ministère siège sur le Comité consultatif canadien sur la réduction du fardeau de la paperasserie. Ce comité vise principalement à proposer des mesures pour réduire les démarches administratives imposées aux petites entreprises par la réglementation fédérale.

Le ministère assume également des activités de veille, en matière d'allégement réglementaire et administratif.

- Le ministère édite un bulletin électronique sur l'allégement réglementaire et administratif. Cette publication est transmise par courriel à près de 200 abonnés dans les ministères, les organismes et les associations sectorielles. Véhicule privilégié pour diffuser de l'information sur l'allégement réglementaire et administratif, le *Bulletin* est aussi un moyen de sensibilisation aux orientations gouvernementales en la matière.
- Le bulletin est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mce.gouv.qc.ca/allegement/index.htm>. Au cours de l'exercice 2007-2008, quatre numéros ont été publiés.

OBJECTIF : Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines

RÉSULTATS :

À la suite du dépôt de son plan de main-d'œuvre 2006-2009, le ministère a amorcé la planification pluriannuelle de sa main-d'œuvre pour les années 2007-2010. Pour ce faire, le ministère a dressé la situation de son effectif au 31 mars 2008. Ces prévisions couvrent l'organisation dans son ensemble et chacune de ses composantes. L'objectif est d'associer les gestionnaires à la démarche de planification de la main-d'œuvre et de les informer relativement aux problématiques soulevées par les nombreux départs à la retraite actuels et anticipés.

Le ministère assure la relève nécessaire à la réalisation de sa mission. Il détermine notamment les emplois les plus stratégiques à combler, le cas échéant.

En 2007-2008, les activités de développement des ressources humaines ont été axées principalement sur la gestion des ressources humaines, la communication orale et écrite tant en français qu'en anglais, la bureautique et l'informatique.

- Le ministère a offert également au nouveau personnel des sessions d'accueil et d'information relatives aux particularités de son organisation et aux responsabilités qui lui sont dévolues.
- Le ministère a dépassé l'objectif de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., chapitre D-7.1), qui prévoit un minimum de 1 % de la masse salariale consacrée au développement.
- Au total, c'est une somme de 0,6 million de dollars qui a été investie dans le développement des compétences du personnel du ministère au cours de l'année civile 2007, ce qui représente 1,3 % de sa masse salariale.

AXE D'INTERVENTION : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante

Indicateur :

- Initiatives concernant la haute fonction publique (nature et impact)

OBJECTIF : Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres ont également été offertes, depuis l'automne 2007, aux candidats de la relève de la haute fonction publique.

- Les six *Petits-déjeuners du secrétaire général* ont permis à 318 participants d'échanger avec des conférenciers de prestige sur des réalités qui interpellent l'administration publique.
- Les *Rendez-vous informels des sous-ministres* se sont tenus à 16 reprises et ont favorisé le maillage des sous-ministres.
- Sept rencontres du *Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes* ont permis de sensibiliser 618 participants à des sujets reliés aux priorités gouvernementales.
- Quatre séminaires de mise à niveau des compétences ont rejoint 128 titulaires.
- Un tout nouvel *Atelier sur la gestion d'audience* a été offert en décembre 2007 aux membres des tribunaux administratifs et 10 d'entre eux y ont participé.
- Un total de 267 titulaires ont participé à la *Rencontre de la haute fonction publique avec le secrétaire général* portant sur le bilan des activités gouvernementales, les priorités et les attentes.

OBJECTIF : Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État

RÉSULTATS :

Des sessions d'accueil et un programme de mentorat sont offerts aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur afin de favoriser leur intégration en emploi. Une session d'accueil a été offerte en 2007-2008 à 24 nouveaux titulaires en situation de gestion. Le ministère a aussi organisé trois sessions d'accueil à l'intention de 52 nouveaux membres des tribunaux administratifs. Le *Programme de mentorat* a amené la création de 32 nouvelles dyades de « mentor-mentoré ».

Différents groupes de travail ont été mis à contribution tout au long de l'année. Ces groupes de travail sont principalement composés de sous-ministres, de sous-ministres adjoints ou associés et de dirigeants d'organismes.

- À la suite de l'institution du plan de relève de la haute fonction publique en 2006-2007, visant à assurer au gouvernement l'accès à une banque de personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur », 16 des 45 candidats de la banque ont été nommés à des emplois supérieurs. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures ont été évaluées et inscrites à la banque par le groupe de travail sur la relève, sur la proposition de ministères et d'organismes, afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.
- Le groupe de travail chargé de dégager des orientations en matière de formation des membres des tribunaux administratifs en fonction du « profil de compétences des juges administratifs » a identifié des activités de perfectionnement en vue de favoriser le développement des compétences requises. Le ministère a organisé un premier atelier sur la gestion d'audience et a coordonné le développement d'un cours sur la preuve devant les tribunaux administratifs.

OBJECTIF : Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité

RÉSULTATS :

Au 31 mars 2008, la quasi-totalité des quelque 175 organismes et entreprises visés par l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avaient satisfait à cette obligation ou étaient sur le point d'y donner suite.

Le ministère a traité plusieurs demandes d'information de diverses sources sur l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs d'État.

Plus particulièrement, les cas de huit titulaires d'un emploi supérieur ont fait l'objet d'un examen relatif à l'éthique et à la déontologie au cours de l'année. Trois d'entre eux n'ont révélé aucun manquement. Deux autres ont nécessité un avertissement rappelant aux titulaires les règles applicables, ce qui constitue une mesure administrative et non disciplinaire. Un autre a quitté ses fonctions pendant qu'une vérification était en cours, ce qui a clos le dossier. Deux cas étaient encore à l'étude au 31 mars 2008.

Au cours de la dernière année, le ministère a poursuivi ses efforts en vue d'une meilleure information et d'une plus grande conscientisation des administrateurs publics à l'égard de leurs obligations en matière d'éthique. C'est ainsi qu'il a transmis en avril 2007 à tous les administrateurs publics nommés par le Conseil des ministres un dépliant intitulé *L'éthique des administrateurs publics*, que ces administrateurs soient à temps plein ou à temps partiel. Depuis, ce dépliant est systématiquement remis à chaque nouvel administrateur public lors de sa nomination par le gouvernement.

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère a participé activement aux travaux du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique. Ce réseau est notamment appelé à faire circuler, dans les ministères et organismes, l'information pertinente en matière d'éthique. Il doit également susciter l'avancement de la réflexion sur ce sujet.

Le ministère publie, sur le site Web sécurisé à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur, divers textes touchant l'éthique et la déontologie.

Le ministère a collaboré à des sessions de formation et de sensibilisation d'employés de l'administration publique. L'éthique a ainsi constitué l'un des thèmes discutés dans le cadre des sessions d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et des nouveaux membres des tribunaux administratifs.

Enfin, le ministère est entré en rapport avec plusieurs ministères, organismes et entreprises du gouvernement afin de les informer de leurs obligations en matière d'éthique et a joué un rôle de conseil auprès d'eux. D'ailleurs, le ministère a rencontré le comité de direction de certains d'entre eux.

OBJECTIF : Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le *Plan de modernisation 2004-2007* pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une légère progression en 2007-2008.

- Ainsi, la proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 36,3 % à 37,3 %.
- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, leur proportion est passée de 37,9 % à 38,6 %. L'accroissement de la dernière année se situe au niveau des titulaires exerçant leurs activités dans des organismes gouvernementaux, où la proportion de femmes est passée de 40,1 % à 41,4 %. Il importe également de mentionner que le tiers des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors qu'elles ne représentaient que 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles (membres des communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées) parmi les titulaires d'un emploi supérieur, on note une légère diminution en 2007-2008.

- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 13,0 % à 12,7 %, alors que la proportion parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 6,2 % à 5,6 %.
- Globalement, depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 %, au 31 mars 2004, à 10,7 % au 31 mars 2008.

Orientation 2

Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette deuxième orientation a été explicitée sous la forme de trois axes d'intervention, à partir desquels ont été établis des objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de chacun de ces trois axes d'intervention et des quatre objectifs qui en découlent.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la jeunesse, placé sous l'autorité du premier ministre, également responsable des dossiers concernant la jeunesse.

AXE D'INTERVENTION : La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009⁶

Indicateurs :

- État de réalisation des mesures identifiées dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*
- Niveau de contribution des acteurs des différents secteurs d'intervention
- Situation du soutien aux jeunes, état de leur santé et de leur bien-être, intégration professionnelle, réussite éducative et place des jeunes dans la société

OBJECTIF : Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée

RÉSULTATS :

La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* a été rendue publique le 29 mars 2006. Elle repose sur cinq orientations :

- améliorer la santé et le bien-être des jeunes,
- favoriser la réussite éducative des jeunes,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes,
- accroître la présence des jeunes dans la société,
- améliorer le soutien offert aux jeunes.

Pour chacune de ces orientations, le gouvernement propose des choix stratégiques et des cibles à atteindre, de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes. Par ailleurs, la stratégie contient 80 mesures dont plusieurs nécessitent de nouveaux investissements s'élevant à plus de

⁶ La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*. La stratégie est disponible à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2006-2009.pdf

110 millions de dollars au cours des trois années. Pour plusieurs mesures, les responsables et les partenaires sont clairement identifiés. Des indicateurs de résultats permettant de juger de leur efficacité sont déterminés.

Le suivi et l'évaluation de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* sont effectués en collaboration avec un comité interministériel composé de représentants des principaux ministères et organismes concernés par les jeunes et par un comité formé des principaux partenaires non gouvernementaux.

OBJECTIF : Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2007-2008, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. À cet effet, le ministère a signé 145 ententes de partenariat pour un total de près de 19 millions de dollars.

AXE D'INTERVENTION : Le portail jeunesse « Espace J »

Indicateurs :

- Nombre de fiches d'information et de services jeunesse présentés sur le site
- Nombre de visiteurs sur le site
- Niveau de satisfaction de la clientèle

OBJECTIF : S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés

RÉSULTATS :

Tel qu'indiqué dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, le ministère a poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration de la Phase II du portail jeunesse « Espace J ». Cette phase vise notamment à offrir aux jeunes et aux intervenants une information gouvernementale et interministérielle enrichie. Par ailleurs, cette phase a pour objectif de permettre de diriger les internautes vers les informations existantes sur Internet à partir du portail. Près de 151 000 visites ont été effectuées en 2007-2008.

AXE D'INTERVENTION : Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Indicateur :

- État de réalisation des mesures identifiées dans le cadre du Plan d'action triennal du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*

OBJECTIF : Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé

RÉSULTATS :

Le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* a été prolongé et bonifié dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.

Voici quelques résultats atteints :

- Pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, un peu plus d'une centaine d'agents de sensibilisation et de promotion, mis en place dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, ont rejoint des jeunes, des enseignants, des entrepreneurs, des représentants d'organismes socioéconomiques de toutes les régions du Québec afin de les sensibiliser aux valeurs entrepreneuriales.
- L'édition 2007 du *Concours québécois en entrepreneuriat* a accueilli 152 696 participants. De ce nombre, 151 156 élèves et étudiants ont présenté 5 780 projets dans le volet *Entrepreneuriat étudiant*. Quant au volet *Création d'entreprise*, ce sont plus de 1 540 promoteurs qui ont déposé 993 plans d'affaires.
- Pour la période 2007-2008, l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec a mis en place 10 nouveaux clubs d'entrepreneurs étudiants. Au 31 mars 2008, l'association soutenait 170 clubs d'entrepreneurs étudiants répartis ainsi :
 - 65 clubs au niveau de la formation professionnelle;
 - 87 clubs au niveau collégial;
 - 18 clubs au niveau universitaire.
- L'édition 2007 du *Forum d'automne* de la Fondation de l'entrepreneurship a permis de rejoindre quelque 300 participants provenant du milieu de l'enseignement et des organismes voués à la promotion de l'entrepreneuriat. Cette édition a également été l'occasion d'accroître la participation des jeunes. En effet, vingt-quatre élèves de 5^e année d'une école primaire ont occupé toutes les responsabilités liées au Forum : animation, coordination, logistique, relations de presse, technique, etc.
- Avec l'appui des Offices jeunesse internationaux du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, participation de 140 personnes, engagées dans des initiatives entrepreneuriales, à l'une ou l'autre des 18 missions en France, Belgique ou dans les Amériques.

- Pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, la Fondation de l'entrepreneurship a accueilli un certain nombre de nouveaux mentors dans son service de mentorat.
- Pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, avec l'appui du Réseau québécois du crédit communautaire, un soutien technique a été apporté à 401 jeunes engagés dans des projets de microcrédits.

Orientation 3

Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, la troisième orientation a été déclinée en trois axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de neuf objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente

Indicateurs :

- Révision du mandat des Bureaux du Québec au Canada
- Révision des accords de coopération existants et signature de nouveaux accords de coopération avec d'autres provinces
- Avancement des travaux visant un renforcement de l'*Accord sur le commerce intérieur*

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2007-2008, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, visant l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral d'une entente type. Ce modèle d'entente, exclue de l'application de certaines dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, sera dorénavant utilisé de façon générale pour les contributions versées au Québec dans le cadre des programmes de Développement économique Canada.

En 2007-2008, le ministère a participé activement à 106 réunions intergouvernementales⁷.

- Le ministère a assisté et conseillé le premier ministre au cours de quatre rencontres du Conseil de la fédération et d'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres.
- Le Forum sur l'adaptation aux changements climatiques s'est tenu le 29 janvier 2008, sous l'égide du Conseil de la fédération.

OBJECTIF : Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires

RÉSULTATS :

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales qui ont conduit en 2007-2008 à la signature de 120 ententes, dont :

- *l'Entente Canada-Québec relative au Programme stratégique d'infrastructures routières concernant les systèmes de transport intelligents;*
- *l'Entente entre les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Saskatchewan, relativement à la prévention du crime et à la poursuite efficace des infractions commises par le crime organisé;*
- *l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada portant sur les modalités administratives relatives à l'établissement du Bureau du Québec à Mumbai, en République de l'Inde, au sein de la mission consulaire du Canada;*
- *le Protocole d'entente Canada-Ontario-Québec sur le développement de la Porte continentale du Corridor de commerce Ontario-Québec;*
- *l'Accord 2006-2008 concernant le programme de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec;*
- *l'Entente Canada-Québec concernant l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance.*

⁷ Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

**Tableau récapitulatif des diverses interventions du ministère du Conseil exécutif
(Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes)**

	2007-2008
Réunion fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres	1
Réunions du Conseil de la fédération	4
Autres rencontres intergouvernementales	101
Ententes intergouvernementales signées	120
Avis donnés aux différents comités ministériels	66
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	116

OBJECTIF : Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun

RÉSULTATS :

Les responsabilités liées au commerce interprovincial sont maintenant assumées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

AXE D'INTERVENTION : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle

Indicateurs :

- Participation à des conférences, des colloques et des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle
- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales et actions prises en cas d'empiètements fédéraux et de non-respect des principes du fédéralisme

OBJECTIF : Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et le ministère ont participé à des conférences ou colloques scientifiques dont les thèmes de discussion étaient axés soit sur le fédéralisme canadien, soit sur le fédéralisme comparé. Ils y ont effectué des interventions portant sur des enjeux constitutionnels d'importance pour le Québec, tels que le pouvoir fédéral de dépenser, la réforme des institutions fédérales et le rôle des municipalités.

- Le ministre a notamment prononcé deux discours importants traitant de fédéralisme canadien, soit un discours à Toronto en novembre 2007 dans le cadre du 19^e congrès biennal de l'Association d'études canadiennes des États-Unis et un discours à Québec en janvier 2008 à l'occasion du Congrès canadien des affaires constitutionnelles.
- Le ministère a notamment participé à la 4^e Conférence internationale sur le fédéralisme, tenue à New Dehli, en Inde, en novembre 2007. Le ministère a été étroitement associé à l'organisation d'une conférence sur la question du pouvoir fédéral de dépenser, tenue à l'Université Queen's à Kingston en Ontario en janvier 2008.

Durant la dernière année, le ministère s'est également doté d'un nouvel outil pour alimenter les réflexions relatives à l'évolution du fédéralisme canadien, soit le *Programme de soutien à l'appui d'activités, de recherches ou d'études en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise*. Ce programme normé, qui vise à appuyer le développement et la diffusion des connaissances dans ces domaines, comprend deux volets :

- Le volet Affaires intergouvernementales soutient les projets intéressant le Québec et susceptibles de contribuer à l'amélioration des relations intergouvernementales, notamment en faisant la promotion de rapports fédératifs fondés sur le respect de la Constitution et la reconnaissance de la diversité.
- Le volet Identité québécoise soutient les projets de recherche susceptibles de contribuer à l'affirmation de l'identité québécoise, notamment en favorisant une meilleure compréhension du Québec, tout en appuyant le renforcement du sens de la citoyenneté commune au Québec.

Depuis le lancement de ce nouveau programme en milieu d'année, dix-huit projets, tant au Québec que dans le reste du Canada, ont reçu un soutien financier du ministère.

OBJECTIF : Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministère a procédé à une veille à l'égard des politiques, des programmes et des projets de loi élaborés par les institutions fédérales et susceptibles d'impact pour le Québec. Lorsque nécessaire, le ministère a travaillé, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, à l'identification des actions ou positions visant la défense des intérêts et des compétences constitutionnelles du Québec. Ses analyses ont notamment contribué au développement des positions gouvernementales sur des questions telles que la réforme du Sénat, la représentation des provinces à la Chambre des communes, le contrôle des armes à feu, la réglementation du commerce des valeurs mobilières et le pouvoir fédéral de dépenser.

Le ministère a continué l'étude de la jurisprudence constitutionnelle issue des tribunaux supérieurs au cours de la dernière année, principalement sur les questions du partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère a assuré un suivi des dossiers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec.

En concertation étroite avec les ministères sectoriels concernés, le ministère a participé à l'examen de questions intéressant les communautés autochtones du Québec, dont la consultation fédérale relative aux biens immobiliers matrimoniaux sur les terres de réserves. Le ministère a participé à trois sommets qui avaient pour thèmes la santé des Autochtones, la santé des Inuits et la condition des femmes autochtones. Le ministère a aussi collaboré à la finalisation de l'entente de principe en vue de la création du Gouvernement régional du Nunavik.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel

RÉSULTATS :

Le ministère a suivi de près les travaux en cours à Ottawa relativement aux réformes susceptibles de comporter d'importantes incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles, soit notamment la réforme du programme de péréquation et les changements que le gouvernement fédéral souhaite apporter à la durée du mandat des sénateurs et aux modalités entourant le processus de leur sélection. Le ministère a alors proposé des voies d'action ou de positionnement visant à défendre l'autonomie ou les compétences constitutionnelles du Québec.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes a déposé en juin 2007, devant le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, un mémoire exposant la position du gouvernement du Québec sur les projets de loi du gouvernement fédéral concernant la réforme du Sénat.

AXE D'INTERVENTION : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec

Indicateur :

- Développement d'approches communes avec les autres provinces et les territoires

OBJECTIF : Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal

RÉSULTATS :

À la suite du budget fédéral de mars 2007, la problématique de déséquilibre fiscal a été réglée en partie par la réforme du programme de péréquation (volet horizontal). Le ministère a poursuivi ses efforts sur la question du déséquilibre fiscal vertical.

- C'est ainsi que le ministre est intervenu à plusieurs reprises pour que le gouvernement fédéral donne suite à son engagement de prendre des mesures d'encadrement des dépenses fédérales.
- Le ministère a également collaboré avec le ministère de la Justice pour défendre devant la Cour suprême du Canada la position du Québec à l'effet que la Constitution canadienne n'accorde pas au gouvernement fédéral de pouvoir de dépenser sans égard au partage des compétences.
- Plus généralement, le ministère a continué à s'impliquer dans les causes devant les tribunaux où le Québec est partie et qui touchent au respect du partage des compétences, dont le renvoi entrepris par le Québec sur la constitutionnalité de deux lois fédérales, la *Loi sur la procréation assistée* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

OBJECTIF : Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières

RÉSULTATS :

Le ministère appuie les ministères sectoriels lorsque ces derniers négocient des ententes avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux.

Comme indiqué précédemment⁸, le Québec a conclu 120 ententes intergouvernementales en 2007-2008. Compte tenu des exigences du Conseil exécutif à l'effet que ces ententes reflètent un respect de la spécificité du Québec et des compétences de son gouvernement, les ententes conclues par le Québec avec le gouvernement fédéral peuvent, à plusieurs égards, différer de celles qui sont conclues par d'autres provinces ou territoires.

⁸ Voir ci-dessus, page 48.

OBJECTIF : Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération

RÉSULTATS :

Le ministère soutient la participation du Québec au Conseil de la fédération. Quatre rencontres du Conseil de la fédération ont eu lieu au cours de l'année 2007-2008.

- Le Conseil de la fédération s'est réuni une première fois à Toronto (Ontario), le 1^{er} mai 2007, pour une séance de travail d'une journée sur l'énergie et les changements climatiques. Les premiers ministres ont pu échanger sur leurs pratiques exemplaires respectives en matière de changements climatiques et ont fait le point sur l'élaboration de la stratégie sur l'énergie du Conseil de la fédération.
- Le Conseil de la fédération s'est réuni de nouveau les 8, 9 et 10 août 2007 à Moncton (Nouveau-Brunswick). Lors de cette rencontre, les premiers ministres se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leur province ou territoire selon leurs plans respectifs de lutte aux changements climatiques. Ils ont rendu public un document intitulé *Changements climatiques : principales pratiques des gouvernements des provinces et des territoires au Canada*, inventoriant un certain nombre de mesures concrètes dans plusieurs secteurs. Par ailleurs, ils se sont engagés à élaborer des outils de mesure de gaz à effet de serre cohérents et vérifiables en adhérant au « *Climate Registry* », à produire collectivement 25 000 MW supplémentaires en énergie renouvelable d'ici 2020, à dresser un inventaire de la recherche en cours et à créer de possibles partenariats dans l'avenir.

Lors de cette rencontre, les premiers ministres ont réaffirmé l'importance d'un *Accord sur le commerce intérieur* plus solide et plus efficace et ont approuvé un plan en cinq points en matière de commerce international, visant notamment à accroître la participation des provinces et des territoires au plan de travail du Canada en matière de commerce. Les premiers ministres ont dévoilé une stratégie en sept points, intitulée *Une Vision partagée de l'énergie au Canada*, qui vise, entre autres, la promotion de l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la recherche pour des énergies nouvelles, le développement et l'amélioration des réseaux de transmission de l'énergie.

- Le 11 janvier 2008, le Conseil de la fédération s'est réuni à Ottawa (Ontario). Cette rencontre a permis aux premiers ministres des provinces et des territoires de préparer leur rencontre avec le premier ministre du Canada, laquelle s'est tenue le même jour à la résidence du premier ministre fédéral.
- La quatrième rencontre du Conseil de la fédération a eu lieu le 28 janvier 2008, à Vancouver (Colombie-Britannique). Les premiers ministres ont constaté les progrès accomplis pour renforcer le commerce intérieur et souligné qu'il existe une occasion à exploiter afin de conclure à court terme un nouveau partenariat économique avec l'Union européenne.
- Par ailleurs, une délégation de représentants de provinces canadiennes, dont le Québec, a été reçue par le Conseil de la fédération australienne à Adelaïde (Australie), le 21 février 2008. Cette rencontre a permis aux participants de partager leurs points de vue sur les changements climatiques et sur les perspectives du fédéralisme au XXI^e siècle.

Orientation 4

Renforcer la francophonie canadienne

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette quatrième orientation a conduit à la formulation d'un axe d'intervention et de trois objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de cet axe d'intervention et de ces objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français

Indicateurs :

- Révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada
- Activités et projets associant des organismes québécois et des organismes issus des communautés francophones et acadiennes
- Intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération
- Création du Centre de la francophonie dans les Amériques

OBJECTIF : Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

RÉSULTATS :

La *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, lancée en novembre 2006, est assortie de divers leviers d'action, dont deux programmes de soutien financier, d'un important Plan d'action comportant la mise en œuvre de dix chantiers ainsi que de nouveaux mécanismes de concertation.

Au chapitre des deux programmes de subventions, soit le *Programme d'appui à la francophonie canadienne* et le *Programme de coopération intergouvernementale*, le ministère a accordé, en 2007-2008, un soutien totalisant la somme de près de 2,4 millions de dollars à la réalisation de 296 projets.

En ce qui a trait au Plan d'action, dix initiatives avaient été planifiées. Neuf d'entre elles ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

- Assurer la présence des communautés francophones et acadiennes aux activités soulignant le 400^e anniversaire de la ville de Québec.

À l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec, de nombreuses activités ont été préparées pour célébrer en 2008 la présence française en Amérique. En 2007, le Québec a ainsi pris l'initiative d'associer divers représentants de gouvernements et des communautés francophones et acadiennes à la réalisation d'un projet, *La Francoforce*. Ce projet consiste en une manifestation culturelle multidisciplinaire d'envergure qui se tiendra à Québec et dans treize autres villes canadiennes.

- Appuyer la diffusion au Québec des auteurs et de la littérature des communautés francophones canadiennes.

Afin de mieux faire connaître la littérature et les auteurs francophones et d'améliorer la disponibilité de leurs œuvres au Québec, le ministère a encouragé la mise en valeur, sur son territoire, des auteurs et des maisons d'édition francophones de l'extérieur du Québec, notamment en appuyant financièrement le Salon international du livre de Québec ainsi que le projet de stratégie de commercialisation du Regroupement des éditeurs canadiens-français.

- Encourager la diffusion accrue du cinéma francophone et québécois au Canada.

Dans le but de favoriser un élargissement de l'espace culturel francophone canadien, l'organisme Les Rendez-vous du cinéma québécois propose un événement organisé dans plusieurs villes du Canada et consacré au cinéma d'ici. Le Petit Rendez-vous avec la francophonie canadienne, vitrine du cinéma canadien à Montréal, s'est tenu en février 2008 pour une deuxième année. Cette manifestation contribue à la diffusion du septième art canadien.

- Amorcer une collaboration entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les diverses bibliothèques de la francophonie canadienne.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministère travaillent conjointement à l'établissement de partenariats avec les bibliothèques publiques au Canada afin d'appuyer le développement et l'amélioration de leurs services au bénéfice des communautés francophones du pays. Dans un premier temps, au cours de l'année 2007-2008, des échanges avec les intervenants concernés ont été établis afin de jeter les bases d'une collaboration entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le ministère et les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

- Créer de nouvelles bourses de la francophonie canadienne.

Afin de soutenir la formation d'une relève scientifique de pointe dans le domaine de la francophonie canadienne, le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de bourses permettant d'offrir une bourse doctorale de recherche sur la francophonie canadienne et cinq bourses de maîtrise dans le même domaine. Ce projet a été concrétisé grâce à l'établissement, en 2007-2008, d'un partenariat avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, qui en assure la gestion.

- Développer des réseaux de chercheurs sur la francophonie canadienne.

Le gouvernement du Québec a décidé de participer activement à l'accroissement du réseautage des chercheurs. Le partenariat entre l'Association des universités de la francophonie canadienne et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec s'est poursuivi en 2007-2008, avec le soutien financier du ministère.

- Élargir l'espace économique francophone.

Afin de favoriser l'élargissement de l'espace économique francophone canadien et d'augmenter le rayonnement du fait français dans ce domaine, le gouvernement du Québec a notamment appuyé la tenue de deux événements d'envergure, soit le 2^e Rendez-vous Acadie-Québec en juin 2007 à Rivière-du-Loup et le colloque organisé conjointement par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et le Mouvement Acadien des Communautés en Santé du Nouveau-Brunswick. Ce colloque s'est tenu en septembre 2007 dans la Baie-des-Chaleurs. Ces deux activités regroupaient de nombreux intervenants du secteur économique et social du Québec et du Nouveau-Brunswick.

- Promouvoir l'expertise québécoise en entrepreneuriat.

Le gouvernement du Québec appuie les efforts entrepris par les milieux d'affaires, tant dans les communautés qu'au Québec, afin d'assurer le développement d'un espace économique francophone viable au Canada. Ainsi, en 2007-2008, le ministère a soutenu financièrement l'implantation de Clubs entrepreneurs étudiants dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne et le transfert de savoir-faire concernant les programmes de mentorat d'affaires de la Fondation de l'entrepreneurship au sein des communautés francophones et acadiennes.

- Étendre l'offre de services de santé en français.

En appui à la démarche de la Société Santé en français, organisme communautaire créé dans le but de mettre en place un réseau francophone pancanadien de coopération dans le domaine de la santé, et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a accepté de prêter deux hauts fonctionnaires du réseau de la santé, spécialistes de l'évaluation des besoins en matière de santé.

- Tenir un Forum sur les arts et la culture.

Il s'agit de la dixième initiative planifiée dans le Plan d'action. Il est prévu que le Forum sur les arts et la culture se tienne au printemps 2009 à Québec.

La mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* est également assurée au moyen de mécanismes de concertation renouvelés.

- Une concertation plus dynamique a favorisé la création de liens plus étroits entre le Québec et les communautés, puisque ces dernières participent dorénavant à la planification et à l'évaluation des activités. De nouveaux lieux de dialogue et d'échanges ont été institués, soit un comité jeunesse, quatre comités régionaux et un comité pancanadien. Dans le cadre de plans d'action annuels propres à chacun d'entre eux, ces comités ont défini les orientations

concernant la jeunesse, les régions couvertes et l'ensemble du Canada pour l'année 2007-2008.

- Ces comités se sont réunis de nouveau à l'automne 2007, afin de dresser le bilan de leur action et d'identifier les suivis nécessaires. Les comités régionaux ont défini des plans d'action pour 2008-2009. Le comité jeunesse et le comité pancanadien ont défini leur planification stratégique pour la période 2008-2011.

Dans le cadre de l'entente de coopération qui lie le gouvernement québécois et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, une tournée des régions du Québec a été de nouveau organisée en avril 2007, à l'intention de représentants des communautés francophones et acadiennes, dans le but notamment de nouer des partenariats dans divers secteurs de l'économie, des affaires et de la justice ainsi qu'après de diverses clientèles telles que les jeunes.

En août 2007, grâce à l'appui du ministère, la Société Nationale de l'Acadie, de concert avec le Village historique acadien de Caraquet et le Congrès mondial acadien de 2009, a établi un partenariat avec les Fêtes de la Nouvelle-France. Ce partenariat a permis à l'Acadie de bénéficier d'une vitrine d'envergure lors de ces fêtes.

OBJECTIF : Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois

RÉSULTATS :

À la Conférence d'Halifax, en septembre 2007, les ministres ont convenu de poursuivre la mise en œuvre de différentes facettes du rapport approuvé par la Conférence ministérielle d'Ottawa d'octobre 2006. C'est ainsi qu'afin de promouvoir activement la francophonie canadienne lors d'événements d'envergure nationale, le projet « *Francoforce* », dont le Québec a pris l'initiative, a été appuyé par l'ensemble des gouvernements fédéral et provinciaux et par un gouvernement territorial. Comme on vient de le souligner⁹, cette initiative avait été annoncée dans le Plan d'action accompagnant la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*. Elle a pour double objectif d'assurer une présence des communautés francophones et acadiennes aux activités soulignant le 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008 et de diffuser les festivités du 400^e anniversaire de Québec à travers le Canada.

Le ministère a par ailleurs poursuivi activement ses efforts visant la signature d'ententes bilatérales de coopération en matière de francophonie avec les provinces et territoires. Deux nouveaux accords de coopération en matière de francophonie ont été signés, à l'été 2007, l'un avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'autre avec celui du Nunavut.

⁹ Voir ci-dessus, page 56.

OBJECTIF : Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale

RÉSULTATS :

La *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques*, sanctionnée le 14 décembre 2006, est entrée en vigueur le 19 mars 2008¹⁰.

Le Centre de la francophonie des Amériques¹¹ a pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle, en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Le Centre est dirigé par un conseil d'administration composé de 15 membres. Le 19 mars 2008, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de dix de ces membres, quatre autres administrateurs étant désignés par les ministres concernés.

¹⁰ On trouvera les informations concernant le Centre de la francophonie des Amériques à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/publications/centre-francophonie.pdf

¹¹ Le Centre a mis en ligne un site Web que l'on retrouve à l'adresse suivante : www.centredelafrancophoniedesameriques.com

Orientation 5

Accompagner le développement des nations autochtones

La cinquième orientation du *Plan stratégique 2005-2008* comprend quatre axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de huit objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires autochtones, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones

Indicateurs :

- Réalisation du forum sur le développement social et économique des nations autochtones
- État des relations avec chacune des communautés

OBJECTIF : Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'était tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006. Dans le but d'échanger sur les moyens concrets afin de relever les perspectives socioéconomiques des Premières Nations, les discussions avaient été articulées autour de quatre thèmes, soit :

- l'économie et l'emploi,
- la santé, les services sociaux et les services à l'enfance,
- la culture et l'éducation,
- les infrastructures et le développement communautaire durable.

À la suite de la tenue du Forum socioéconomique des Premières Nations, un mécanisme a été mis en place afin d'assurer un suivi de nature administrative et politique de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement.

- Une première rencontre politique de suivi a eu lieu les 15 et 16 juin 2007, au Lac Delage, et a regroupé le premier ministre du Québec, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, le

ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que neuf chefs des Premières Nations, dont le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

- Des échanges constants ont lieu entre les représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et le Secrétariat aux affaires autochtones afin d'assurer la circulation de l'information et établir les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des engagements pris lors du forum.

À la suite d'un engagement du gouvernement, pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, une rencontre nommée Katimajit s'est tenue à Kuujuaq, les 23 et 24 août 2007.

- Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis spécifiques à la nation inuite du Québec. Cet événement regroupa des représentants des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des représentants inuits.
- À l'instar du Forum socioéconomique des Premières Nations, les discussions ont été organisées autour de grands thèmes favorisant l'émergence de solutions concrètes permettant d'améliorer les conditions socioéconomiques des Inuits.
- Un mécanisme a été mis en place afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement.

OBJECTIF : Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère agit pour le développement et le maintien de relations continues entre le gouvernement du Québec et les nations et communautés autochtones, dans le respect du mandat qui lui a été confié. La volonté du ministère d'accroître le dialogue et d'améliorer son écoute ainsi que ses efforts de rapprochement se sont notamment traduits par les actions suivantes.

- La présence sur le terrain des agents du Secrétariat aux affaires autochtones a permis des rapprochements, notamment avec certaines communautés algonquines de l'Abitibi.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures établies lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, un grand nombre de séances d'information ont été offertes aux communautés par des représentants du ministère afin que ces communautés puissent bénéficier du Fonds d'initiatives autochtones.
- Un processus de travail multipartite a été établi en 2006-2007 entre le ministère, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et les Algonquins de Kitcisakik. Ce processus vise à définir et mettre en œuvre des solutions en matière de développement économique et social et de réfection des infrastructures communautaires, de manière à améliorer les conditions de vie de cette communauté. L'année 2007-2008 a été marquée par la poursuite de travaux soutenus avec les Algonquins de Kitcisakik.
- Les travaux de mise en œuvre de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (La Paix des braves)* se poursuivent pour le

règlement des dispositions négociées. Des projets de développement économique et la création de partenariats avec les Cris dans la région de la Baie-James se poursuivent également.

- Le ministère a accompagné l'Institut Culturel et Éducatif Montagnais dans la réalisation de différents dossiers, dont la concertation pour le développement culturel des Innus.
- À l'initiative des responsables d'Akwesasne, un forum intergouvernemental Canada-Ontario-Québec-Akwesasne a été mis en place. Ce forum traite de la coordination et de l'harmonisation des interventions gouvernementales sur le territoire d'Akwesasne. Le ministère est particulièrement actif dans ce dossier, qui touche les secteurs de la santé, de la justice et du développement social. La première rencontre du forum s'est tenue le 25 février 2008.
- Des discussions soutenues se sont poursuivies avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et ses huit constituantes.
- Des relations assidues ont été maintenues avec l'ensemble des centres d'amitié du Québec ainsi qu'avec les intervenants exerçant leurs activités en milieu urbain. Le ministère a travaillé à mieux déterminer les enjeux liés au phénomène de l'autochtonie urbaine, lequel prend une ampleur inédite.
- Le ministère a assuré la coordination et le suivi de la démarche de consultation sur les biens immobiliers matrimoniaux pour la protection des femmes et des enfants dans les réserves. Cette action a mené à l'élaboration d'une position du Québec en la matière, présentée au gouvernement du Canada.
- Le dialogue a été établi avec des Conférences régionales des élus, de manière à encourager un rapprochement entre les communautés autochtones et allochtones dans les régions et à favoriser la prise en compte du fait autochtone dans la vie administrative, économique, politique et culturelle des régions.
- Une collaboration soutenue s'est poursuivie avec Femmes Autochtones du Québec Inc.
- Les collaborations ont été intensifiées avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations et du Labrador, notamment dans le cadre de la Table de concertation sur les problématiques de crises sociales.
- Le ministère a participé activement à la table d'échanges sur le développement durable lié aux enjeux de l'eau (pour les Premières Nations).

AXE D'INTERVENTION : Des droits à clarifier

Indicateurs :

- État d'avancement des négociations
- Activités réalisées pour préciser l'exercice des droits ancestraux

OBJECTIF : Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale

RÉSULTATS :

Les négociations se sont poursuivies avec les communautés qui ont souhaité de telles discussions.

- Le gouvernement du Québec a accepté sur invitation de se joindre à la table de négociation sur la revendication particulière du Conseil mohawk de Kahnawake sur les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis, au sud de Montréal.
- Les négociations de la revendication territoriale globale de la nation innue sont toujours en cours. Des séances de négociation avec le Conseil tribal Mamuitun ont permis de faire progresser la question de la participation réelle, des mesures de consultation, du développement socioéconomique et du régime territorial. Des plans de travail distincts ont été convenus pour la Corporation Ashuanipi et le groupe Mamit afin de faciliter des échanges en voie de devenir plus soutenus.
- Les négociations de revendication territoriale globale se sont poursuivies entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et la nation attikamek. Les travaux progressent relativement bien, de sorte que les parties espèrent produire un projet d'entente de principe à moyen terme.
- Le Canada, le Québec et les Micmacs ont négocié la conclusion d'une future entente de processus, appelée *NI Process*, par l'entremise du Mi'gmawei Mawiomi. Ce projet d'entente prévoit la mise en place d'un mécanisme permettant un dialogue sans préjudice sur les intérêts respectifs des parties.
- Le Canada, le Québec et les Micmacs de Gespeg ont négocié une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale qui devrait faire l'objet de ratification par les parties en 2008-2009.
- D'ici à ce que les négociations sur les droits ancestraux mènent à la conclusion de traités, le gouvernement du Québec, en conformité avec la récente jurisprudence à ce sujet, consulte les Premières Nations lorsque des projets sont susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur les droits qu'elles revendiquent. À cet effet, le *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones du gouvernement du Québec* avait été publié en avril 2006. Depuis cette date, les ministères ont ajusté progressivement leurs pratiques pour s'y conformer, sous la coordination du ministère. Des fonds sont disponibles pour soutenir la participation des communautés autochtones aux consultations engagées par le gouvernement du Québec.

OBJECTIF : Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux

RÉSULTATS :

La négociation des traités vise à préciser les modalités d'exercice des droits ancestraux et leur harmonisation avec les activités de l'ensemble des citoyens du Québec.

La négociation a également pour objet de s'assurer que le développement du territoire et des ressources naturelles s'effectue en considération des droits des Autochtones et, lorsque cela est possible, avec leur participation.

AXE D'INTERVENTION : Des actions gouvernementales coordonnées

Indicateurs :

- État d'avancement des discussions pour chacune des questions abordées dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Respect des engagements pris dans chacune des ententes de développement
- Respect des engagements pris dans les ententes particulières de financement conclues dans le cadre d'un programme d'aide financière

OBJECTIF : Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus

RÉSULTATS :

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador signaient l'Engagement politique mutuel, qui comprenait notamment l'établissement du Conseil conjoint des élus.

Ce lieu d'échanges politiques entre chefs autochtones et ministres du gouvernement du Québec a tenu cinq rencontres entre 2003 et 2005.

En 2007-2008, dans le cadre du Forum socioéconomique des Premières Nations, des échanges ont eu lieu sur certaines thématiques prévues dans l'engagement politique mutuel, dont la question du territoire et des ressources.

OBJECTIF : Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris et la mise en œuvre de l'entente communément appelée *La Paix des braves*.

- Les négociations avec les Cris se sont poursuivies relativement à divers dossiers tels l'administration de la justice et les services correctionnels, les services policiers, les terres d'Oujé-Bougoumou, certaines terres de Mistissini, ainsi que l'accès au territoire.
- En mai 2007, ces négociations ont permis de conclure une entente concernant l'administration de la justice pour les Cris, assurant ainsi la mise en œuvre du chapitre 18 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette entente, d'une durée de vingt ans, prévoit le versement annuel d'une somme de 13 millions de dollars (indexée) aux Cris, qui se sont par ailleurs engagés à se désister de leurs procédures judiciaires entreprises contre le Québec relativement à la mise en œuvre du chapitre 18.
- Un projet de convention complémentaire à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, visant à mettre en place une police régionale crie, a également été approuvé par décret en novembre 2007. Un projet de loi à cette fin a aussi été déposé à l'Assemblée

nationale à l'automne 2007. Par cette convention complémentaire, le Québec obtient par ailleurs une quittance complète par les Cris concernant ses engagements pris en vertu du chapitre 19 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a poursuivi en 2007-2008 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (*Entente Sivunirmut*), le ministère a versé une somme de 36,2 millions de dollars.
- Dans le cadre de l'entente de financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik, le ministère a versé une somme de 10,8 millions de dollars.
- Dans le cadre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (*Entente Sanarrutik*), le ministère a versé un montant de 16,2 millions de dollars pour le financement de projets communautaires et économiques. En mars 2008, le Québec a également conclu avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik une entente modifiant l'article 4.5 de l'*Entente Sanarrutik*, afin de permettre une application adéquate du régime de chasse, de pêche et de piégeage établi en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. À cet effet, le Québec a commencé à verser en 2007-2008 des sommes additionnelles de 300 000 \$, dont 200 000 \$ ont été ajoutés au financement de l'*Entente Sivunirmut*.

Pour ce qui est des nouvelles ententes de développement, les points suivants doivent être soulignés :

- Des travaux techniques reliés à la négociation avec les Algonquins de Lac-Rapide (Lac-Barrière) concernant la mise en œuvre d'un plan d'aménagement intégré des ressources se sont déroulés durant l'année 2007-2008, dont notamment l'inventaire de l'original.
- Une entente-cadre et des lettres d'entente ont été signées avec la communauté algonquine de Longue-Pointe (Winneway).
- Les négociations concernant l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire avec les Naskapis se sont poursuivies.

De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère a travaillé à la mise en œuvre d'une aide financière permettant l'embauche de coordonnateurs en sport, loisir et implication communautaire et citoyenne dans différentes communautés autochtones du Québec. Cette aide financière vise à répondre aux difficultés que vivent les jeunes Autochtones, et plus spécifiquement à lutter contre l'isolement, le décrochage scolaire et une santé déficiente.

Le ministère a travaillé au respect des engagements pris dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale – Volet autochtone* avec les initiatives suivantes :

- Le soutien aux activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence a été maintenu.

- Le ministère a participé aux différents comités assurant la mise en œuvre de la politique portant sur la violence conjugale, familiale et sexuelle, et dont plusieurs mesures portaient sur les femmes autochtones.
- Le ministère a été partie prenante aux rencontres interministérielles ayant conduit à l'élaboration du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*. Au total, le Secrétariat aux affaires autochtones est responsable de la mise en œuvre de 13 mesures dédiées au milieu autochtone ou y collabore.
- Le projet de la maison communautaire Missinak a été soutenu. Ce projet est actuellement en cours de réalisation.

Le ministère a engagé la négociation d'ententes particulières avec plusieurs communautés autochtones, afin de préciser les modalités de leur adhésion au Fonds d'initiatives autochtones. Les nations suivantes ont été approchées en 2007-2008 :

- Abénaquise
- Algonquine
- Attikamek
- Inuite
- Malécite
- Micmaque
- Mohawk
- Montagnaise (Innue)
- Naskapie

En 2007-2008, 31 communautés ont signé l'entente particulière pour adhérer au Fonds d'initiatives autochtones. Au total, 33 communautés ont signé une entente depuis le début du programme.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises

RÉSULTATS :

Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones et jusqu'au 31 mars 2008, 65 projets ont été acceptés sur les 102 projets présentés par les différentes communautés ou organismes autochtones, totalisant des engagements de la part du ministère de 13,5 millions de dollars. Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes, soit le développement économique, l'infrastructure communautaire, la garantie de prêt, l'action communautaire et le soutien à la consultation.

Le volet « garantie de prêt » a connu une popularité supérieure à nos prévisions.

En ce qui concerne les objectifs, 45 entreprises ainsi que 174 emplois ont été créés ou consolidés.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure information aux citoyens

Indicateur :

- Niveau de connaissance, de compréhension et de satisfaction à l'égard des négociations par le gouvernement du Québec

OBJECTIF : Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, offre à ses clientèles des services de renseignements personnalisés. Les demandes acheminées par courrier postal, par téléphone et par courriel sont transmises, selon leur objet, aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux.

- Le site Web du Secrétariat présente un contenu en français et en anglais qui s'adresse à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière et au dépôt des ententes conclues avec les diverses nations, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec les nations autochtones. Le site du Secrétariat vise à répondre aux besoins d'information des diverses clientèles du Secrétariat : population autochtone et allochtone, ministères et organismes du gouvernement du Québec, décideurs régionaux et locaux, groupes d'intérêts, organismes de développement économique, médias, chercheurs universitaires et historiens.
- En mai 2007, deux sessions d'initiation et de sensibilisation au Québec amérindien et inuit ont été offertes au personnel d'un CLSC de la région du Nord-du-Québec. Un processus de mise à jour de la session a été entamé, dans le but de mieux répondre aux besoins des différentes clientèles.
- La diffusion de documents d'information, tels la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* ainsi que les fiches d'information portant sur les nations autochtones, est également un exemple d'action ayant permis de joindre directement les citoyens au cours de la dernière année.
- Le ministère a supervisé la parution d'une annonce publique dans différents médias informant des avancées en matière de négociation. Le ministère a également assuré la promotion du Fonds d'initiatives autochtones par la préparation d'une annonce qui paraîtra dans un répertoire d'affaires autochtone.

Orientation 6

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette sixième orientation comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats 2007-2008 sont présentés en fonction de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques

Indicateurs :

- Adoption d'une version refondue de la *Loi électorale*
- Adoption des modifications à la *Loi sur l'Assemblée nationale* et au *Règlement de l'Assemblée nationale*

OBJECTIF : Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative

RÉSULTATS :

- Le 6 novembre 2007, le ministre a déposé un projet de loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs. Le projet de loi n° 43 prévoit que l'identification de chaque électeur, avant le vote, s'effectue à visage découvert. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité par les députés et sanctionné le 4 décembre 2007.
- Le 14 décembre 2007, le ministre a déposé un projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives*. Le projet de loi n° 69 vise principalement à faciliter l'échange de renseignements nécessaires à la mise à jour de la liste électorale permanente, à préciser certaines modalités d'exercice du droit de vote et à apporter certains assouplissements aux règles de financement et de contrôle des dépenses électorales.
- Quant à la réforme du mode de scrutin, le ministre a rendu public le rapport du Directeur général des élections, le 21 décembre 2007. Ce rapport traite de l'ensemble des modalités qui caractérisent un mode de scrutin mixte compensatoire. Le rapport permettra au gouvernement de prendre des décisions éclairées quant aux suites à donner à la réforme du mode de scrutin.

Le ministère a fourni son avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et aux organismes qui en ont fait la demande concernant les aspects relatifs aux lois de nature électorale.

OBJECTIF : Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés

RÉSULTATS :

Le 21 novembre 2007, le ministre responsable de la Réforme parlementaire a prononcé une déclaration ministérielle et déposé un projet de réforme parlementaire contenant un ensemble de propositions regroupées sous trois objectifs qui constituent les piliers de la réforme proposée : rapprocher le Parlement des citoyens, accroître et valoriser le rôle des députés et rendre le Parlement plus efficace.

Depuis cette date, les leaders parlementaires et le président de l'Assemblée nationale se sont réunis afin d'établir la liste des sujets sur lesquels existent des consensus et de conférer à un comité technique le mandat de traduire en dispositions réglementaires la volonté exprimée par les leaders.

Le ministère a conseillé le ministre responsable de la Réforme parlementaire dans le cadre des travaux concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- Politique de diffusion systématique de l'information publique
- Politique de protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables ministériels en matière de sécurité, de confidentialité et d'intégrité à l'égard de la prestation électronique de services aux citoyens

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les démarches d'élaboration et d'approbation du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, conformément aux modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*.

- Ce projet de règlement remplace les deux politiques prévues dans le *Plan stratégique 2005-2008*, soit, la Politique de diffusion systématique de l'information publique et la Politique de protection des renseignements personnels.
- Un mémoire présentant le projet de règlement a été transmis au Conseil des ministres le 20 septembre 2007, afin d'autoriser sa prépublication à la *Gazette officielle du Québec*.
- Le projet de règlement a été publié le 14 novembre 2007. Les personnes intéressées avaient quarante-cinq jours pour transmettre leurs commentaires. Par la suite, des modifications ont été apportées pour faire écho à certains des commentaires formulés. Un projet de décret et un projet de règlement modifié ont été transmis au Conseil des ministres pour décision, le 25 mars 2008.

Afin d'aider les organismes publics dans la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, un projet de guide de référence a été élaboré.

- Le projet de guide a été soumis pour commentaires, au cours du mois de décembre 2007 à un Comité d'évaluation composé d'experts en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

- Le projet de guide a également été soumis à l'ensemble du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, lors d'une rencontre organisée le 29 janvier 2008.
- Les commentaires recueillis ont permis de bonifier le projet de guide qui sera diffusé au moment où le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* entrera en vigueur.

OBJECTIF : Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni ses avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes qui en ont fait la demande, concernant les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets.

De plus, le ministère a soutenu les activités du Réseau gouvernemental des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels : trois rencontres d'information et de sensibilisation ont été organisées en 2007-2008, réunissant entre 75 et 111 participants à chacune des rencontres.

OBJECTIF : Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi son travail d'analyse et de soutien dans ce domaine.

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*¹², conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

La présente section du rapport annuel de gestion dresse le bilan des engagements qui y ont été pris.

Des services accessibles

Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone via Services Québec au 1-877-644-4545 ou au moyen de son site Internet¹³ selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Certaines demandes reçues par Services Québec sont directement traitées tandis que d'autres sont transmises au Secrétariat à la jeunesse.

Les citoyens peuvent également obtenir l'information souhaitée en envoyant un courriel à Services Québec via le portail jeunesse « Espace J »¹⁴.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîtes vocales, par télécopieur ou par courriel¹⁵.

Le Secrétariat assure une première réponse au plus tard au cours du jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

Des services courtois et personnalisés

Secrétariat à la jeunesse

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

¹² La Déclaration est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

¹³ www.jeunes.gouv.qc.ca

¹⁴ L'adresse est la suivante : www.espacej.gouv.qc.ca/portail/quebec/espacej

¹⁵ Ce courriel peut être envoyé à partir de : www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp

Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes et commentaires formulés et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes du gouvernement.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles.

Les ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2008, le ministère comptait un effectif autorisé de 695 équivalents temps complet (ETC), comparativement à 712¹⁶ ETC au 31 mars 2007. La diminution de l'effectif autorisé résulte des départs à la retraite (16 ETC) ainsi que du transfert d'un effectif à une autre autorité (1 ETC).

Secteur	Effectif autorisé			
	Effectif au 31 mars 2007	Effectif au 31 mars 2008	Variation	
			ETC	%
Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i>	462	451	-11	-2,4 %
Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>	70	70		
Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>	49	46	-3	-6,1 %
Programme 5 : <i>Jeunesse</i>	37	36	-1	-2,7 %
Programme 6 : <i>Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information</i>	69	67	-2	-2,9 %
Total partiel	687	670	-17	-2,5 %
Autre effectif				
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	25	25	0	0,0 %
Total de l'effectif autorisé	712	695	-17	-2,4 %

Éthique

Le répondant ministériel en matière d'éthique offre un service de conseil auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires.

En 2007-2008, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière d'éthique. La sensibilisation et la formation du personnel font partie des priorités du ministère. Une présentation du cadre éthique est maintenant intégrée au programme d'accueil des nouveaux employés.

¹⁶ Une correction de 3 ETC en moins a été effectuée par rapport au nombre inscrit dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, à la suite d'un transfert de postes entre ministères ou organismes.

Personnes handicapées

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère a produit en avril 2007, son plan d'action 2007-2008 à l'égard des personnes handicapées. Deux des activités réalisées au cours de l'année doivent être soulignées.

- L'accès à l'information et aux documents produits par le ministère : les textes des messages audiovisuels livrés par le premier ministre sont maintenant sous-titrés.
- Le ministère a réaffirmé son engagement à participer pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées à ses activités courantes. Certaines aires de travail ont été adaptées par l'installation de portes automatiques.

Santé et sécurité au travail

Le 29 mai 2007, le ministère a mis en vigueur sa *Politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail*, définissant ainsi les orientations ministérielles en cette matière et guidant les actions à mettre en œuvre ainsi que les services à instaurer pour favoriser la santé, la sécurité de même que le respect de l'intégrité physique et psychologique du personnel.

En parallèle, avec l'entrée en vigueur de sa *Politique de soutien financier à l'activité physique*, le ministère souhaite encourager son personnel à faire régulièrement de l'activité physique. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2007-2008, 90 employés ont bénéficié de ce programme.

Les actions déjà en place en matière de santé des personnes ont été renouvelées avec succès, telles que la campagne de vaccination, la formation de nouveaux secouristes en milieu de travail, l'analyse ergonomique des postes de travail, l'aérobic au travail, les dîners-conférences portant sur la santé, les ententes avec des centres d'entraînement.

Programme d'aide aux employés

Le *Programme d'aide aux employés* accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique, et donc susceptible d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Pour offrir ce service, le ministère fait appel à des spécialistes de l'extérieur.

Années visées	Employés qui y ont eu recours
2006-2007	44
2007-2008	60

Politique ministérielle sur le harcèlement

Le ministère a mandaté la Direction des ressources humaines pour répondre à toutes demandes d'information formulées tant par les gestionnaires que par les employés en ce qui a trait à la politique ministérielle sur le harcèlement. De plus, il est possible, en tout temps, de rencontrer le responsable ministériel pour les personnes croyant vivre une situation de harcèlement. Le ministère s'assure de faire tout en son pouvoir pour prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer ses fonctions.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information) inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale, de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget de dépenses et les dépenses probables de 2007-2008 ainsi que les dépenses réelles de 2006-2007 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Dépenses du ministère du Conseil exécutif				
Programme	2007-2008		2006-2007	Écart
	Budget de dépenses ¹	Dépenses probables ²	Dépenses réelles	Dépenses
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Programme 1 : <i>Cabinet du lieutenant-gouverneur</i>	1 007,5	922,3	1 074,2	(151,9)
Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i>	64 017,5	57 612,6	51 331,9	6 280,7
Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>	15 402,9	14 046,4	11 363,0	2 683,4
Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>	190 692,9	173 603,7	155 619,6	17 984,1
Programme 5 : <i>Jeunesse</i>	36 613,8	33 857,8	8 495,7	25 362,1
Programme 6 : <i>Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information</i>	5 784,0	5 235,7	5 387,0	(151,3)
TOTAL	313 518,6	285 278,5	233 271,4	52 007,1

⁽¹⁾ Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

⁽²⁾ Estimation selon les données les plus récentes.

Le budget de dépenses, initialement alloué au ministère au début de l'exercice 2007-2008 se chiffrait à 316,4 millions de dollars, alors que le budget de dépenses modifié s'élève à 313,5 millions de dollars.

L'augmentation des dépenses en 2007-2008 par rapport à 2006-2007 est attribuable aux éléments suivants :

- Au programme 2, l'augmentation s'explique principalement par les dépenses engendrées par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (2,7 millions de dollars) et par la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde (3,9 millions de dollars).

- Au programme 3, l'augmentation s'explique par la mise en œuvre du Centre de la francophonie des Amériques (1,4 million de dollars), par l'ajout d'un nouveau programme de subventions *Programme de soutien à l'appui d'activités, de recherches ou d'études en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise* (0,2 million de dollars), et par le versement d'une subvention à la Fondation canadienne d'études irlandaises pour la création d'une chaire portant sur les études canado-irlandaises (1 million de dollars).
- Au programme 4, l'augmentation est principalement attribuable à l'indexation des coûts (3,9 millions de dollars) et à la conclusion d'une nouvelle entente concernant l'administration de la justice pour les Cris (13 millions de dollars).
- Au programme 5, l'augmentation concerne la mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. Pour son financement, le Secrétariat à la jeunesse utilise également des sommes affectées dans des comptes à fins déterminées. Les sommes provenant des comptes à fins déterminées à cette fin totalisaient 18,2 millions de dollars en 2006-2007, comparativement à 8,9 millions de dollars en 2007-2008.

Les ressources informationnelles

Le ministère s'assure de mettre à la disposition de son personnel des systèmes d'information, des équipements et des logiciels de bureautique ainsi que des infrastructures technologiques performants et sécuritaires.

Parmi les réalisations à souligner au cours de l'année 2007-2008, on doit mentionner :

- la mise en œuvre du plan triennal de modernisation du parc informatique. Ainsi, au terme de la première année, 181 postes de table et 78 portables ont été remplacés. L'optimisation du parc vise à satisfaire aux exigences constantes de l'évolution technologique et permet de rehausser la stabilité et la fiabilité des postes de travail, de même que d'offrir un environnement de travail moderne et sécuritaire;
- la mise en place d'une plage de service à la clientèle étendue et l'implantation d'un système de gestion des requêtes et des incidents;
- l'aménagement de la salle des serveurs afin de la rendre conforme à la norme gouvernementale de protection des incendies.

Sur le plan de la sécurité, le ministère a rehaussé les mesures de protection contre le vol des équipements et a poursuivi ses efforts pour contrer les menaces d'intrusion et les attaques de virus.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le ministère du Conseil exécutif est soumis à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental. Ces exigences concernent :

- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels,
- l'allègement réglementaire et administratif,
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec,
- l'accès à l'égalité en emploi,
- le développement durable et les changements climatiques,
- l'emploi et la qualité de la langue française.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2007-2008 afin de respecter ces exigences.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2007-2008 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 128 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du ministère.

- Un total de 101 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours alors que les 27 autres l'ont été dans un délai de trente jours.
- Au cours de l'année, 76 demandeurs ont reçu une réponse favorable et cinq ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers. Une demande a été jugée non recevable et 34 ont fait l'objet d'un refus total ou partiel. Douze demandes ont fait l'objet d'une réponse indiquant que le ministère ne détenait aucun document relatif à celles-ci.
- Trois d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Au cours de la même période, le ministère a eu à se présenter devant la Commission une fois pour défendre sa position dans un dossier de révision reçu au cours d'une année antérieure.

De plus, neuf demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Ces neuf demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours.
- Trois demandes ont reçu une réponse favorable, deux ont été satisfaites en partie, deux ont fait l'objet d'un refus et deux demandes ont reçu une réponse indiquant que le ministère ne détenait aucun document relatif à celles-ci.
- Une fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, assume le mandat gouvernemental d'élaboration et de modification de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*). Il joue également un rôle de coordination et de suivi de cette politique¹⁷. Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementations, il n'est pas assujéti comme tel à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

La Politique gouvernementale a notamment pour objectif d'amener les ministères sectoriels et les organismes gouvernementaux à prendre en considération les effets sur les entreprises des projets de réglementation qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil des ministres et de réaliser, selon les coûts estimés du projet pour les entreprises, soit une *Analyse d'impact réglementaire* dans le cas de coûts supérieurs à 10 millions de dollars, soit une *Déclaration d'impact réglementaire* si les coûts se situent entre 1 et 10 millions de dollars. À ce titre, le ministère veille à développer les outils nécessaires (guides d'élaboration pour la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire) et à examiner les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes et à formuler des recommandations à cet égard.

La Politique gouvernementale oblige également les ministères et organismes à rendre publics dans leur plan stratégique respectif leurs engagements en matière d'allégement réglementaire et administratif et à rendre compte du respect de ces engagements dans leur rapport annuel de gestion (article 13).

- Dans le but de faciliter la tâche de reddition de comptes des ministères et organismes en matière d'allégement réglementaire et administratif, le ministère a contribué avec le Secrétariat du Conseil du trésor au contenu du *Document de soutien à la production du Rapport annuel de gestion*.
- Une fois les rapports annuels de gestion des ministères et organismes déposés à l'Assemblée nationale, le ministère procède à leur analyse pour déterminer les gains réalisés en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Conformément à la Politique, le ministère fait rapport périodiquement au gouvernement sur les réalisations des ministères et organismes touchant la Politique gouvernementale. Le tout prend la forme d'un rapport spécifique soumis au Conseil des ministres, ce rapport faisant état non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale, mais aussi de l'état d'avancement des mesures du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* et des progrès des ministères et organismes. Le plus récent rapport a été publié en mars 2008.

¹⁷ Voir ci-dessus, page 34.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Démographie

En 2001, le Vérificateur général avait notamment recommandé que le gouvernement¹⁸ :

- instaure un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques;
- communique périodiquement une information étoffée aux parlementaires et à la population sur ces risques et leurs effets prévisibles.

En 2007-2008, afin d'instaurer un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques, le ministère a réalisé les travaux suivants.

- Le ministère a poursuivi la préparation de la nouvelle édition du rapport au secrétaire général intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques*. À cette fin, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont collaboré en fournissant la documentation pertinente. Le but est de permettre au ministère de dégager et de mettre à jour une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes, ainsi que de formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.
- Le dernier projet d'action concertée portant sur *Les déterminants de la santé financière à la retraite* a été terminé. Le ministère a agi à titre de partenaire lors de l'activité de transfert de connaissances organisée par le Fonds de recherche sur la société et la culture, à Québec, en mars 2008.

En vue de mieux informer la population sur la démographie québécoise, le ministère a procédé aux activités suivantes.

- En mai 2007, le ministère a présenté une communication intitulée *La démographie et les politiques publiques : un intrant devenu un enjeu*, au Colloque de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) pour le bénéfice de l'Association des démographes du Québec. Cette présentation visait également à sensibiliser les spécialistes de la démographie aux besoins et préoccupations du gouvernement québécois.
- Le ministère a participé activement aux travaux de la Commission sur les enjeux démographiques, notamment en préparant et en communiquant l'information pertinente sur la démographie québécoise et sur les mesures actuellement en place pour relever le défi démographique. Cette commission a été mise sur pied à la suite de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à l'Île-du-Prince-Édouard, à l'été 2007. Onze commissaires siègent sur cette commission, chacun représentant une entité (cinq provinces et six États). Le commissaire du Vermont et celui du Québec ont été désignés pour agir à titre de coprésidents de la commission. Au cours de

¹⁸ Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale 2000-2001, tome II, chapitre Gestion des risques associés aux changements démographiques.

l'exercice 2007-2008, la commission s'est réunie à deux reprises, soit à Montréal le 9 novembre 2007 et à Boston le 28 février 2008.

Utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec

Dans son rapport spécial déposé le 12 juin 2007 concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, le Vérificateur général avait recommandé au ministère du Conseil exécutif du Québec :

- de préciser les dépenses admissibles à un remboursement par le gouvernement du Québec dans le cadre des fonctions du lieutenant-gouverneur, en considérant les dépenses financées par Patrimoine canadien;
- de s'assurer que des contrôles adéquats ont été mis en place au Cabinet du lieutenant-gouverneur;
- de revoir la pertinence que le personnel du Cabinet assure lui-même la sécurité du lieutenant-gouverneur;
- de demander au lieutenant-gouverneur d'effectuer une reddition de comptes quant à l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition, et ce, en temps opportun;
- d'entreprendre des discussions avec l'ancien lieutenant-gouverneur pour déterminer les montants que l'ancien lieutenant-gouverneur devrait rembourser au ministère pour la portion non justifiée de ses dépenses.

Les actions ci-après ont été engagées afin de répondre aux recommandations du Vérificateur général.

- Préciser les dépenses admissibles : le ministère du Conseil exécutif a élaboré un *Guide de gestion des ressources* destiné au Cabinet du lieutenant-gouverneur, lequel précise les éléments permettant un « environnement de contrôle » adéquat.

Ce document sert notamment à :

- fournir des directives traitant de l'admissibilité des dépenses du lieutenant-gouverneur et à définir ce qui constitue une dépense liée à la fonction;
 - mettre en place les contrôles financiers et les pratiques de saine gestion afin d'assurer la bonne utilisation des fonds publics versés au lieutenant-gouverneur.
- S'assurer que des contrôles adéquats ont été mis en place au Cabinet du lieutenant-gouverneur : il existe maintenant une comptabilité distincte des fonds publics fédéraux et provinciaux. Un examen des registres sera dorénavant effectué par le Contrôleur des finances. Il portera sur l'imputation adéquate de certaines dépenses.
 - Revoir la pertinence que le personnel du Cabinet assure lui-même la sécurité du lieutenant-gouverneur : le ministère et le lieutenant-gouverneur ont examiné cette pertinence. Ils ont convenu de maintenir cette activité au sein du Cabinet. Toutefois, à la suite de cette décision, le Cabinet du Lieutenant-gouverneur a modifié la façon dont ce champ d'activité est couvert.

- Demander au lieutenant-gouverneur d'effectuer une reddition de comptes : le lieutenant-gouverneur ou la personne qu'il désigne rendra compte de l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition, selon des modalités à déterminer.
- Entreprendre des discussions avec l'ancien lieutenant-gouverneur pour déterminer les montants que celui-ci devrait rembourser au ministère : dans le rapport du Vérificateur général, le ministère du Conseil exécutif s'est engagé à effectuer des vérifications additionnelles afin d'identifier précisément les montants qui pourraient être sujets à un remboursement.

Le ministère du Conseil exécutif a lancé un appel d'offres afin de retenir les services d'une firme composée de juricomptables. Cette firme sera chargée d'identifier les dépenses qui pourraient être remboursées.

Tel que mentionné dans le rapport du Vérificateur général, s'il s'avère que le résultat de cette vérification est concluant, le ministère entreprendra les procédures de recouvrement utilisées en pareil cas.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2007-2008 en matière d'accès à l'égalité.

Données globales

L'embauche totale				
Période visée	Nombre total de personnes embauchées			
	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants	Stagiaires
2006-2007	15	49	17	8
2007-2008	12	67	30	11

(1) Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

(2) Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2008	
Effectif total (personnes)	541

Membres de communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles.

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Au cours de l'année 2007-2008, le ministère a procédé à l'embauche de 120 personnes. Sur ce total, 26 personnes (soit 21,7 %) appartenaient à l'un ou l'autre des groupes ciblés.

Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2007-2008

Statuts d'emplois	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ⁽¹⁾
Régulier	12	-	-	1	2	3	25,0 %
Occasionnel	67	6	-	1	2	9	13,4 %
Étudiant	30	11	-	-	1	12	40,0 %
Stagiaire	11	2	-	-	-	2	18,2 %
Total	120	19	-	2	5	26	21,7 %

(1) Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

- Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs.

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2005-2006	0 %	0 %	36,4 %	0 %
2006-2007	26,7 %	4,1 %	23,5 %	25,0 %
2007-2008	25,0 %	13,4 %	40,0 %	18,2 %

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupes cibles	2006		2007		2008	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	11	2,2 %	18	3,1 %	17	3,1 %
Autochtones	-	-	-	-	1	0,2%
Anglophones	8	1,6 %	11	1,9 %	11	2,0 %
Personnes handicapées	3	0,6 %	7	1,2 %	7	1,3 %

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2008										
GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	4	4,1 %	12	3,9 %	1	1,3 %			17	3,1 %
Autochtones			1	0,3 %					1	0,2 %
Anglophones			5	1,6 %	2	2,6 %	4	7,4 %	11	2,0 %
Personnes handicapées			2	0,6 %	3	3,9 %	2	3,7 %	7	1,3 %

(1) Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Globalement, au sein du ministère, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, Autochtones et anglophones se situe à 5,4 %, soit 29 personnes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,3 %, soit 7 personnes.

Femmes

- Taux d'embauche des femmes.

Taux d'embauche des femmes, 2007-2008					
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	10	45	20	6	81
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches	83,3 %	67,2 %	66,7 %	54,5 %	67,5 %

- Taux de représentativité des femmes parmi les employés réguliers.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2008					
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel¹	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	102	306	79	54	541
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	38	176	63	46	323
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	37,3%	57,5 %	79,7 %	85,2 %	59,7%

⁽¹⁾ Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Actions du ministère afin de favoriser la diversité : diffusion de communiqués par les autorités du ministère pour inciter les gestionnaires à favoriser l'égalité en emploi lors de l'embauche de personnel régulier ou occasionnel et, dans cette perspective, suivi rigoureux de la dotation des emplois.

Développement durable et changements climatiques

Développement durable

La *Stratégie gouvernementale de développement durable* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Comme les autres ministères, organismes et entreprises couverts par la Stratégie, le ministère devra préparer et rendre public son plan d'action de développement durable au plus tard le 31 mars 2009. Les réflexions préliminaires concernant l'élaboration du premier plan d'action de développement durable du ministère ont été engagées.

Par ailleurs, les éléments d'information suivants doivent être soulignés :

- Le ministère a participé aux réunions du Comité interministériel sur le développement durable tenues le 19 septembre 2007 ainsi que le 7 février 2008.
- Le ministère a également participé à une session d'information tenue à Québec le 18 mars 2008, et portant sur la présentation d'un document intitulé *Cadre de référence pour l'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable - Ébauche pour une consultation interministérielle*. Cette session d'information destinée aux ministères et organismes était organisée conjointement par le Bureau de coordination du développement durable - ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que par l'Institut de la statistique du Québec.
- À la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère a procédé à la rédaction, en date du 27 mars 2008, d'une note présentant ses principaux commentaires par rapport au document intitulé *Cadre de référence pour l'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable - Ébauche pour une consultation interministérielle*. Ces commentaires ont été rédigés en vue d'être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de bonifier le document de travail.
- En mars 2008, le ministère a procédé à la préparation d'un document intitulé *Réflexions préliminaires concernant l'élaboration du premier plan d'action de développement durable du ministère du Conseil exécutif*.
- Par l'intermédiaire du Secrétariat à la jeunesse, le gouvernement a octroyé une subvention de 1,4 million de dollars à l'organisme Katimavik pour la mise sur pied d'un projet qui touchera plusieurs régions du Québec. Ce projet correspond aux objectifs visés par la mesure inscrite dans la Stratégie d'action jeunesse en permettant à des jeunes de développer leur savoir-faire en matière de développement durable. Le projet permettra à des jeunes diplômés ayant terminé des études collégiales en environnement ou dans une autre discipline pertinente de réaliser des stages professionnels d'une durée de trois à six mois, dans un domaine lié au développement durable. Le projet permet aux jeunes d'acquérir une expérience concrète en développement durable, de vivre une expérience de volontariat au sein d'une communauté et l'occasion de découvrir diverses régions du Québec.

Changements climatiques

Le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, adopté par le gouvernement en juin 2006, prévoit notamment que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (mesure 17 du plan d'action).

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme « *L'Abonne Bus* » en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. En effet, l'abonnement d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2008, 115 employés étaient inscrits au programme.

Emploi et qualité de la langue française

Le ministère surveille le respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la politique.

En 2007-2008, le ministère a de plus fourni aux diverses unités qui le composent, les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

La politique linguistique du ministère tient compte de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*. Ainsi, le ministère veille à ce que les équipements mis à la disposition du personnel soient conformes à la politique linguistique.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2008

Comité des priorités

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la présidence.

La vice-première ministre et présidente du Comité ministériel du développement des régions, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

La présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le président du Comité de législation.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Comité de législation

Le ministre de la Justice, qui en assume la présidence.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui en assume la vice-présidence.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, qui en assume la présidence.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le ministre du Travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La ministre responsable des Aînés.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme, qui en assume la présidence.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la vice-présidence.

La ministre des Affaires municipales et des Régions.

La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

Le ministre du Revenu.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La ministre des Transports.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel du développement des régions

La ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la présidence.

Le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

Le ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec.

La ministre responsable de la région de Laval.

Le ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec.

La ministre responsable de la région de la Mauricie.

Le ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre et au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l’Accès à l’information au 31 mars 2008

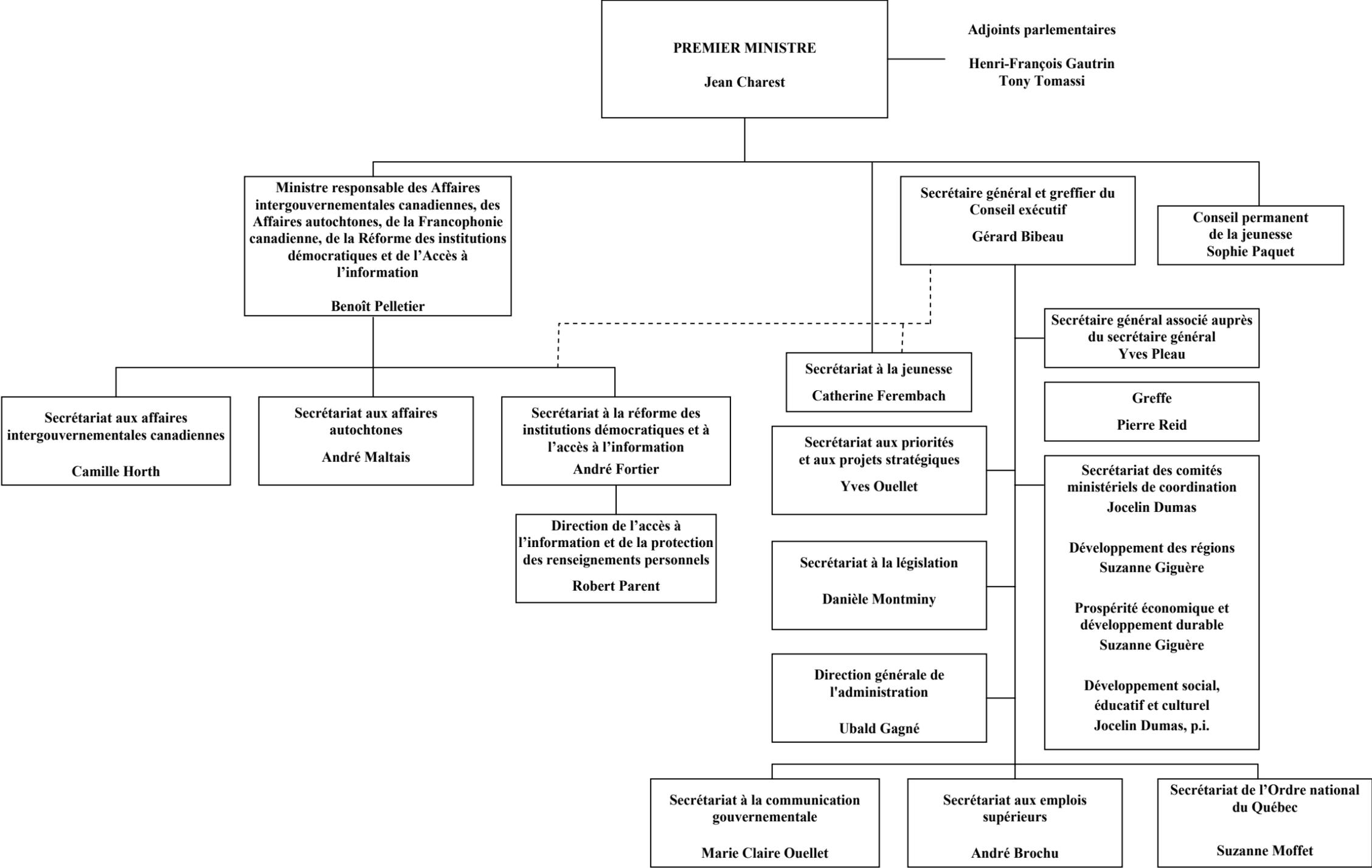
Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	C-59.01	Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.0.1 - Règlement sur la déclaration de candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.2 - Règlement de régie interne du Conseil permanent de la jeunesse
2	E-18	Loi sur l’exécutif
		E-18, r.0.1 - Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
		E-18, r.1 - Décret établissant le Grand Sceau du Québec
		E-18, r.2 - Règlement sur l’allocation forfaitaire de frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif
		E-18, r.3 - Règlement sur le remboursement des frais de logement des membres du Conseil exécutif qui ne sont pas membres de l’Assemblée nationale
3	M-30 sections I, I.1 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
		M-30, r.0.1 - Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics
		M-30, r.3.7 - Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	M-34	Loi sur les ministères
5	O-7.01	Loi sur l’Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 - Règlement sur les insignes de l’Ordre national du Québec

Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.0.1 - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.0.2 - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1.1 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.1.2 - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.1.2.1 - Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.1.3 - Règlement de régie interne de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie
3	C-59.1	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie James
4	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
5	M-30 sections II, III.2 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
6	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
7	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
8	S-18.1	Loi sur la Société Makivik
9	L.Q., 2006, chapitre 57	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2008



www.mnce.gouv.qc.ca